

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
du jeudi 15 février 2024**

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique en l'Hôtel de Ville le jeudi 15 février 2024 sous la présidence de M<sup>me</sup> Brigitte TERRAZA, Maire.

Après avoir remercié l'ensemble des présents, Mme le Maire déclare la séance ouverte.

<i>NOM</i>	<i>PRÉSENTS</i>	<i>EXCUSÉS procuration à</i>	<i>ABSENTS</i>
Brigitte TERRAZA	X		
Frédéric GIRO	X		
Sébastien BRINGTOWN	X		
Bernadette CENDRES	X		
Gérard AYNIE	X		
Nathalie GRIN	X		
Pierre CHAMOULEAU	X		
Emmanuelle LAMARQUE		Pierre CHASTANG	X
Gonzalo CHACON		Frédéric CLERMONT	X
Catherine CESTARI	X		
Fabrice FRESQUET	X		
Stéphanie VIOLEAU		Nathalie GRIN	X
José BARATA	X		
Géraldine TROUVE - ZURITA		Fabrice FRESQUET	X
Fabien CATOIRE	X		
Valérie QUESADA	X		
Sylvie DESCAMPS		Frédéric GIRO	X
Isabelle PLANA	X		
Kevin LACARRERE		Pierre CHAMOULEAU	X
Michèle YON	X		



Thierry DUBUISSON	X		
Isabelle BESSON		Sébastien BRINGTOWN	X
Frédéric CLERMONT	X		
Monique CASTET	X		
Pierre CHASTANG	X		
Nicolas COURTIUX	X		
Hortense CHARTIER		Marc RAYNAUD	X
Grégory NAU	X		
Marc RAYNAUD	X		
Corinne RENARD	X		
Guillaume BOURROUILH PAREGE	X		
Delphine LACOMBE	X		
Michael GISQUET	X		



Organisation de la séance		
Désignation du secrétariat de séance		
Décisions du Maire		
Informations du Maire		
Vie institutionnelle et Administration Générale		
Brigitte TERRAZA	2024.02.01	Adhésion de la Ville de Bruges à l'association nationale d'élus Ville et Aéroports
Brigitte TERRAZA	2024.02.02	Modification de la délibération n° 2020.03.10 portant désignation de représentants de la ville auprès d'organismes, de syndicats et associations diverses
Brigitte TERRAZA	2024.02.03	Modification de la délibération n°2020.03.09 portant désignation des membres de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL)
Finances et commande publique		
Frédéric GIRO	2024.02.04	Débat d'orientations budgétaires pour l'année 2024 : présentation du Rapport d'orientations budgétaires
Cadre de vie - Aménagement		
Sébastien BRINGTOWN	2024.02.05	Acquisition d'une partie de la parcelle AA 39 à la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural Nouvelle-Aquitaine (SAFER) dans le secteur de Labatut - Signature du commodat entre la ville de Bruges et la SJG Les Jardins Girondins
Sébastien BRINGTOWN	2024.02.06	Convention de servitudes de passage entre la ville et Enedis – Parcelle AY 271 lieu-dit Sainte Germaine
Sébastien BRINGTOWN	2024.02.07	Convention avec le Syndicat Départemental Energies et Environnement de la Gironde (SDEEG) d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour l'opération de génie civil de télécommunications - rue Maryse Bastié – De Gaulle – 11 novembre
Animation - Education - Culture - Solidarité		
Frédéric GIRO	2024.02.08	Convention de partenariat entre la ville de Bruges et l'association Les Arts Au Mur Artotheque
Monique CASTET	2024.02.09	Règlement du concours de poésie 2024 de la ville de Bruges
Frédéric GIRO	2024.02.10	Règlement intérieur de la Ludo médiathèque de la ville de Bruges
Frédéric GIRO	2024.02.11	Convention de partenariat entre la ville de Bruges et la société Adonis
Frédéric CLERMONT	2024.02.12	Opération CAP 33 pour l'été 2024
Valérie QUESADA	2024.02.13	Convention entre la ville de Bruges et le collège Rosa Bonheur pour un atelier "citoyenneté et vivre ensemble"



**I – DÉSIGNATION DU SECRÉTARIAT DE SÉANCE**

**Madame le Maire** procède à la désignation de Madame Bernadette CENDRES en qualité de secrétaire titulaire et Monsieur Frédéric GIRO en qualité de secrétaire suppléant.

**Mme CENDRES** procède à l'appel nominal des élus et déclare que le quorum est atteint.

**II – DÉCISIONS DU MAIRE**

**DÉCISIONS PRISES DEPUIS LE CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2023**

Décision municipale N°	Prestataire concerné	Objet de la décision	Reçue en Préfecture le
2023-97	Association LES GIRONDINS DE BORDEAUX TIR	Signature d'une convention de louage d'un stand de tir pour l'entraînement des agents de la police municipale d'une durée d'un an tacitement reconductible dans la limite de 12 ans, pour un montant de 50€ par demi-journée et 100€ par journée d'entraînement	01/12/2023
2023-100		Modification de la Régie d'avances « Séjours et animations de jeunes de 11 à 18 ans » pour augmenter l'avance de 1000€ à 2000€.	27/10/2023
2023-102	Monsieur Jean-Charles LOPEZ DE MUNAIN	Règlement de l'allocation provisionnelle d'expert judiciaire ordonnée par le Tribunal Administratif de Bordeaux dans le cadre d'une procédure référé expertise relative aux travaux de requalification du Centre-ville (Phase 1), pour un montant de 12 000€ à valoir sur le montant des honoraires et débours à venir	15/11/2023
2023-103	Association ASPHYXIE	Signature d'un contrat de prestation pour la réalisation du spectacle pyrotechnique « PYGMA » dans le cadre du Noël des enfants du personnel, pour un montant de 700€ Net de TVA (Association non assujettie à TVA)	24/11/2023
2023-104	Groupement conjoint ESNA ALLIASERV ENERGIES SERVICES NOUVELLE AQUITAINE	Signature d'un marché subséquent à l'accord-cadre mono-attributaire n°2021-BRU053 pour les travaux de performance énergétique sur les bâtiments suivants : Groupement Scolaire La Marianne, Hôtel de Ville, Groupe Scolaire Jacques Prévert, Résidence autonomie Le Sourire, Espace Culturel Treulon, Restaurant Le Carros, ALSH l'île aux enfants, Ludo médiathèque, Ecole Olympe de Gouges, Ecole Pablo Picasso, pour un montant de 224 059€ HT soit 262 238,80 € TTC	17/11/2023



Décision municipale N°	Prestataire concerné	Objet de la décision	Reçue en Préfecture le
2023-105	Groupement conjoint SARL COLLECTIVITES CONSEILS	Signature d'un <b>avenant n°1 au marché n°2020-BRU006 d'assistance à maîtrise d'ouvrage technique, juridique et financière</b> dans le cadre de la relance d'un contrat de mobilier urbain et de micro-signalisation. Avenant <b>sans incidence financière</b> rendu nécessaire en raison de la modification de la composition du groupement conjoint nécessitant le transfert d'une partie des prestations à la <b>SELAS SORBA PAYRAU</b>	29/11/2023
2023-106	Association TRANSROCK	Signature d'un <b>contrat de cession du droit de représentation du spectacle « Krakaboum »</b> pour deux représentations à l'Espace Culturel Treulon, pour un montant de <b>940€ HT soit 1 128€ TTC (TVA 20%)</b>	24/11/2023
2023-107	Association SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX	Signature d'un <b>marché de prestations pour la gestion de la fourrière</b> d'une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2024, pour un <b>montant forfaitaire annuel de 0,65€ net de TVA (Association non assujettie) par habitant</b>	07/12/2023
2023-108	SARL SEMSAT ESI	Signature d'un <b>accord cadre composite de fournitures et de services pour le pilotage, le contrôle, la maintenance préventive et curative et le dépannage des systèmes de vidéo-surveillance de la ville</b> pour une durée de 2 ans à compter du 01/01/2024, reconductible une fois deux ans, pour les montants suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Montant annuel forfaitaire de <b>13 668,97€ HT soit 16 402,76€ TTC (TVA 20%)</b> pour la maintenance préventive (marché ordinaire)</li> <li>▪ Montant maximum annuel par période d'exécution de <b>12 000€ HT</b> pour la maintenance curative (accord-cadre à bons de commande)</li> </ul>	07/12/2023
2023-109	Groupement conjoint SARL GROOT SERVICES	Signature d'un <b>avenant n°03 au marché n°2022-BRU034 pour les travaux de réhabilitation et d'accessibilité de la Maison des Associations</b> en raison d'une demande de régularisation de prestations de travaux en plus et moins-value. Cet avenant avec incidence financière entraîne une <b>moins-value finale de 4 552,82€ HT soit 5 463,38€ TTC</b> , ce qui porte le montant du marché à <b>986 736,50€ HT soit 1 184 083,80€ TTC</b>	04/12/2023
2023-110	Association DEPARTEMENTALE DE PROTECTION CIVILE EN GIRONDE (ADPC33)	Signature d'un <b>contrat de prestations</b> ayant pour objet la mise en place d'un <b>Dispositif Prévisionnel de Secours</b> dans le cadre du Marché de Noël 2023, pour un montant de <b>1 245€ Net de TVA et 50€ Net de TVA par heure supplémentaire (Association non assujettie à TVA)</b>	08/12/2023



Décision municipale N°	Prestataire concerné	Objet de la décision	Reçue en Préfecture le
2023-111	Association F.O.U.I.C THEATRE	Signature d'un <b>contrat de cession du droit de représentation du spectacle « Téléphone moi » avec prêt de l'exposition « Déconnexion »</b> pour deux représentations à l'Espace Culturel Treulon et une exposition au sein de la Ludo médiathèque Le Château, pour un montant de <b>10 963,60 € HT soit 11 566,60€ TTC</b> (TVA 5,5%)	05/12/2023
2023-112	Association L'ARMADA PRODUCTIONS	Signature d'un <b>contrat de cession du droit de représentation du spectacle « Versant Vivant »</b> pour trois représentations à l'Espace Culturel Treulon, pour un montant de <b>3 551,60€ HT soit 3 746,94€ TTC</b> (TVA 5,5%)	05/12/2023
2023-113	SELARL CAROLINE LAVEISSIERE Avocate	Signature d'une <b>convention d'honoraires</b> dans le cadre d'une instance devant le Tribunal Administratif de Bordeaux en matière de nuisances sonores, pour un montant de <b>4 000€ HT soit 4 800€ TTC</b> (TVA 20%)	14/12/2023
2023-114	Association HEMPIRE SCENE LOGIC	Signature d'un <b>contrat de cession du droit de représentation du spectacle « Locomotive de Noël »</b> pour une représentation au Marché de Noël pour un montant de <b>2 200€ HT soit 2 321€ TTC</b> (TVA 5,5%)	08/12/2023
2023-115	Maître Julie NOEL Avocate	Signature d'une <b>convention d'honoraires</b> dans le cadre d'une assistance juridique en matière de Ressources Humaines pour un montant de : <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>250€ HT de l'heure soit 300€ TTC de l'heure</b> au titre de la consultation juridique,</li><li>• <b>250€ HT de l'heure soit 300€ TTC de l'heure</b> au titre de l'assistance à la rédaction des actes à établir</li><li>• <b>80€ HT de l'heure soit 96€ TTC de l'heure</b> au titre du forfait administratif d'ouverture de dossier</li><li>• <b>aux frais réels</b> au titre des frais d'envoi des lettres recommandées</li></ul>	10/01/2024
2023-116	SMACL ASSURANCES SA	Signature d'une <b>proposition d'assurance « Tous Risques Objet »</b> pour la couverture du matériel loué dans le cadre du Marché de Noël pour un montant de <b>1 142,42€ TTC</b>	14/12/2023
2023-117	Maître Chloé DAGUERRE-GUILLEN Avocate	Signature d'une <b>convention d'honoraires</b> dans le cadre d'une procédure de référé devant le Tribunal Judiciaire de Bordeaux relative à un immeuble menaçant ruine pour un montant de <b>900€ HT soit 1 080€ TTC</b> (TVA 20%)	09/01/2024



Décision municipale N°	Prestataire concerné	Objet de la décision	Reçue en Préfecture le
2023-118	Sociétés SAMOP ; CRESCENDO CONSEIL ; EMBASE ; KAPEA ; SAS VILLE OUVERTE ; ZW/A ZWEYACKER & ASSOCIES	Signature d'un <b>avenant n°01 à l'accord-cadre multi-attributaires pour les études de programmation et assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction et la réhabilitation de bâtiments publics</b> , en raison de la nécessité de revoir le montant maximum des prestations pour les périodes d'application de l'accord-cadre afin de répondre au mieux aux besoins de la collectivité. Cet avenant sans incidence financière porte le montant maximum des prestations à <b>5 000 € HT maximum par période de 2 ans soit 10 000€ HT maximum pour la durée totale</b> de l'accord-cadre.	04/01/2024
2023-119	SMABTP ASSURANCES	Signature d'un <b>avenant n°01 au marché n°2022-BRU718 d'assurance Dommages-Ouvrages et tous risques chantier pour les travaux de réhabilitation et d'accessibilité de la Maison des Associations</b> en raison de la nécessité de proroger la «garantie des dommages en cours de chantier» jusqu'au 26/02/2024, date du report de la réception du chantier. Cet avenant avec incidence financière entraîne une <b>plus-value de 589,33€ HT soit 642,37€ TTC</b> .	20/12/2023
2023-120	SMABTP ASSURANCES	Signature d'un <b>avenant n°02 au marché n°2022-BRU718 d'assurance Dommages Ouvrages et tous risques chantier pour les travaux de réhabilitation et d'accessibilité de la Maison des Associations</b> en raison de l'ajustement du montant de l'opération suite à des travaux complémentaires de remplacement de la toiture rendus nécessaires pour la bonne réalisation de l'ouvrage. Cet avenant avec incidence financière entraîne une <b>plus-value de 1 741,99€ HT soit 1 898,75€ TTC</b>	20/12/2023
2023-121	ETAT Dispositif Fonds Vert	<b>Demande de financement pour la réhabilitation de la Salle du Tasta à hauteur de 518 117,88€ HT</b> au titre du dispositif Fonds Vert.	22/12/2023
2023-122	SMACL ASSURANCES SA	Signature d'un <b>avenant n°03 au marché n°2019-BRU035 d'assurance Dommages aux biens et risques annexes</b> de la Ville en raison de l'aggravation des risques liés aux événements naturels, combinée à la dégradation de la sinistralité. Cet avenant avec incidence financière entraîne à compter du 01/01/2024 une <b>majoration de la cotisation annuelle portant le taux à 0,79€ HT/m²</b> .	05/01/2024



Décision municipale N°	Prestataire concerné	Objet de la décision	Reçue en Préfecture le
2023-123	Compagnie GRAS SAVOYE	Signature d'un <b>avenant n°01 aux marchés n°2019-BRU037_040 et 044 d'assurance « Prévoyance statutaire »</b> de la Ville, du CCAS et du GCSMS Porte du Médoc, en raison de l'allongement de l'âge légal de départ à la retraite entraînant une modification du risque et des conditions d'indemnisation des contrats en cours. Cet avenant avec incidence financière entraîne à compter du 01/01/2024 une <b>hausse de 5% des taux d'assurance</b> .	05/01/2024
2024-01	Sociétés COBALTO SAS ; LAVOINE SARL ; SAS EIFFAGE CONSTRUCTION ; PPG ; EI JP FAUCHE ; ENTHALPIE SARL ; FOS Revêtement sols et murs ; DSA AQUITAINE	Attribution et signature d'un <b>marché de travaux pour la réhabilitation de la salle du Tasta</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Lot 1 Démolition – Gros Œuvre – VRD - Curage</b> : COBALTO SAS pour un montant de 67 000€ HT soit 80 400€ TTC (TVA 20%)</li> <li>▪ <b>Lot 2 Charpente – Couverture – Etanchéité</b> : LAVOINE SARL pour un montant de 117 639,86€ HT soit 141 167,83€ TTC (TVA 20%)</li> <li>▪ <b>Lot 3 Menuiseries Extérieures – Serrurerie</b> : SAS EIFFAGE CONSTRUCTION pour un montant de 62 615,05€ HT soit 75 138,06€ TTC (TVA 20%)</li> <li>▪ <b>Lot 4 Plâtrerie – Menuiseries intérieures – Peinture</b> : PPG pour un montant de 128 802,59€ HT soit 154 563,11€ TTC (TVA 20%)</li> <li>▪ <b>Lot 5 Electricité</b> : EI JP FAUCHE pour un montant de 27 900€ HT soit 33 480€ TTC (TVA 20%)</li> <li>▪ <b>Lot 6 Plomberie – CVC – Cuisine</b> : ENTHALPIE SARL pour un montant de 63 366,88€ HT soit 76 040,26€ TTC</li> <li>▪ <b>Lot 7 Carrelage – Faïence – Sols souples</b> : FOS Revêtement sols et murs pour un montant de 19 793,50€ HT soit 23 752,20€ TTC</li> <li>▪ <b>Lot 8 Façades</b> : DSA AQUITAINE pour un montant de 31 000€ HT soit 37 200€ TTC</li> </ul>	09/01/2024
2024-02	SAS MATRIOSHK PRODUCTIONS	Signature d'un <b>contrat de vente de représentation du spectacle « Changer l'eau des fleurs »</b> pour une représentation à l'Espace Culturel Treulon, pour une somme maximale de <b>8 091€ HT soit 8 536,01€ TTC</b> (TVA 5,5%)	16/01/2024
2024-03	SAS RACHLINE BORGEAUD PRODUCTION	Signature d'un <b>contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Stories »</b> pour une représentation à l'Espace Culturel Treulon, pour un montant total de <b>23 315€ TTC</b>	16/01/2024
2024-04	Société MAJ ELIS AQUITAINE	Signature d'un <b>marché de services pour la location et l'entretien des vêtements de travail pour les services de restauration de la Ville</b> d'une durée de 1 an à compter du 15/01/2024 pour un <b>montant maximum de 39 999,99€ HT</b>	12/01/2024





Décision municipale N°	Prestataire concerné	Objet de la décision	Reçue en Préfecture le
2024-05	Association ANNA SMILE & CIE	Signature d'un <b>contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Cabaret »</b> pour une représentation à l'Espace Culturel Treulon à l'occasion du Déjeuner des Séniors pour un montant de <b>3 200€ HT</b> soit <b>3 376€ TTC</b> (TVA 5,5%)	16/01/2024
2024-06	Association AYAGHMA	Signature d'un <b>contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Dividus »</b> pour une représentation et une intervention de sensibilisation au sein de l'Espace Culturel Treulon pour un montant forfaitaire de <b>8 646€ Net de TVA</b> (Association non assujettie à TVA) et un montant maximal (ajusté au réel) de <b>2 500€ Net de TVA</b> pour les frais de voyage et de transport	19/01/2024
2024-07	Association PRODUCTIONS DES CIMES	Signature d'un <b>contrat de cession du spectacle « ZZAJ »</b> pour une représentation et deux ateliers spectacles pédagogiques à l'Espace Culturel Treulon pour un montant total de <b>5 200,80€ HT</b> soit <b>5 486,84€ TTC</b> (TVA 5,5%)	25/01/2024
2024-08	Régie personnalisée OPERA NATIONAL DE BORDEAUX	Signature d'un <b>contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Tour du monde en musique »</b> pour deux représentations à la Crèche Arc en Ciel et à la Crèche Les Lutins pour un montant total de <b>1 000€ HT</b> soit <b>1 055€ TTC</b> (TVA 5,5%)	23/01/2024
2024-10	Association LENA D'AZY	Signature d'un <b>contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Jazzbox »</b> pour un spectacle de scénographies immersives à l'Orangerie de l'Espace Culturel Treulon pour un montant de <b>5 144€ Net de TVA</b> (Association non assujettie à TVA) et un montant maximal (ajusté au réel) de <b>334,80€ Net de TVA</b> pour les frais de transport des décors et des défraiements repas	01/02/2024

**Madame le Maire** s'enquiert d'éventuelles questions par rapport aux décisions.

**M. RAYNAUD (00.04.38)** aurait une question à propos de la décision 2023-97, qui concerne la convention du stand de tir. Il aimerait savoir s'il s'agit de 50 € par personne. Il sait que c'est par demi-journée, mais il souhaite savoir si c'est par personne ou par groupe. Ensuite, il s'enquiert du coût à l'année, du nombre de séances de tir, et demande si tout cela rentre dans le budget de formation.

**Madame le Maire** explique que dans le cadre de l'armement de la police municipale, ils ont une formation initiale, payée et prise en charge par le CNFPT. Après, en effet, ils doivent avoir des séances de tirs régulières pour s'entraîner, également prises en charge sur le budget de formation. Donc c'est 50 € par demi-journée, mais en fait, c'est un pas de tir. Par contre, elle ne sait pas s'ils y vont à deux et que chacun s'entraîne alternativement. Ce qu'elle sait, c'est qu'ils payent pour un pas de tir, 50 € la demi-journée, et cela est bien sûr inclus dans le budget formation. Elle s'enquiert d'éventuelles autres questions.



**M. RAYNAUD** a une question concernant la décision 2023-113, sur la procédure à Ausone, qui représente 4 800 € TTC. Il aimerait avoir confirmation que c'est lié aux déplacements des jeux pour les enfants suite à la plainte.

**Madame le Maire** confirme : ce sont les frais d'honoraires de l'avocate qui les a défendus.

### **III – INFORMATIONS DU MAIRE**

**Madame le Maire** explique qu'il leur a paru important de faire un focus. La majorité parle souvent de l'ambition de son plan d'investissement. Le conseil municipal le vote – ou pas d'ailleurs, mais les élus l'examinent en conseil municipal – et donc il leur a paru intéressant de faire un retour des subventions obtenues en 2023 et celles attendues en 2024.

Madame le Maire remercie bien sûr au passage les services municipaux, car chaque subvention est la conséquence d'un gros travail d'élaboration des dossiers. Ce sont bien sûr de gros dossiers (la DSIL, le Fonds vert), donc des dossiers que l'État impose, ce qui est normal. Cela suppose donc la constitution de gros dossiers, des appels fréquents à leurs potentiels financeurs et aussi des réunions parfois avec les opérateurs. Madame le Maire a le plaisir d'annoncer le passage en LED et en télégestion de l'éclairage public. L'opération a démarré en avril 2023 et les derniers lampadaires ont été livrés sur la fin de l'année. Cela représente 1 700 000 € d'investissement. Madame le Maire rappelle que c'est un intracting sur dix ans et qu'ils ont obtenu 512 000 € au titre du Fonds vert, ce qui est quand même très intéressant.

Madame le Maire précise qu'aujourd'hui, les priorités de l'État ont un peu diminué sur l'éclairage public en LED et que les communes qui font appel maintenant à ce financement sont plutôt sur des financements de l'ordre de 20 à 30 %, l'État donnant plutôt la priorité à l'isolement des bâtiments.

Madame le Maire évoque ensuite la réhabilitation de la résidence autonomie, sujet suivi par Nathalie Grin. Elle rappelle que la Ville n'est pas directement en maîtrise d'ouvrage. Cet équipement public est une DSP gérée par Énéal – elle se tourne vers Michèle Yon, qui suit cela de très près aussi. Cela représente 2 millions d'euros de travaux. Ce sont des travaux d'isolation, mais aussi de réfection des cellules locatives des résidents, avec une amélioration certaine. D'ailleurs, il lui semble que le logement témoin est bien visité et très apprécié. Il y a aussi un gros travail d'isolation de ce bâtiment : dans le diagnostic thermique réalisé sur leurs équipements publics, c'est celui-là qui dépense le plus pour le chauffage. C'est un gouffre énergétique et il était temps qu'ils lancent ces travaux. C'est absolument énorme. D'ailleurs, Énéal ne voulait pas demander les subventions, ils disaient qu'ils n'allaient pas en obtenir. Michel Yon et Nathalie Grin ont beaucoup insisté et ils ont très bien fait puisqu'ils ont obtenu 1 million d'euros de la CARSAT, soit 50 % du financement.

Madame le Maire passe à la Maison des mobilités, qui a ouvert en septembre. Le Garage moderne en assure le fonctionnement. Il touche directement de la métropole une subvention de 65 000 ou 68 000 € au titre du plan vélo. La ville a obtenu 44 000 € pour les travaux d'isolation thermique réalisés pour ce local, au titre de la DSIL.



Madame le Maire explique ensuite qu'ils poursuivent l'extension du parc de vidéoprotection, comme chaque année. Aujourd'hui, 56 caméras sont installées et chaque année, la municipalité instruit un dossier auprès du service de l'État. Cette année, ils ont encore une fois obtenu 10 %, sur 80 000 € d'investissement. Certaines communes obtiennent plus, car cela dépend de la situation de la commune, de son budget, etc. Madame le Maire remercie à nouveau les services : c'est autant d'argent qui sert à la collectivité et qui n'est pas à prendre sur leur budget.

Madame le Maire évoque ensuite les subventions attendues en 2024 et rappelle que le rapport d'orientation sera présenté ce soir par Frédéric Giro, premier adjoint aux finances. D'ores et déjà, ils ont commencé à monter des dossiers. Au titre de la DSIL (la dotation de soutien à l'investissement local), ils démarrent les travaux des terrains de padels, tennis et boulodrome à Galinier. Le coût estimé est de 887 000 €. Ils ont monté un dossier, mais ne savent pas à ce jour combien ils obtiendront. Il y a également la création et l'aménagement d'un terrain synthétique de grands jeux à Daugère, le deuxième terrain synthétique fait pour le football. L'investissement est estimé à 1,39 million d'euros. Une demande de subvention a été faite.

Au titre du Fonds vert, il y a la salle du Tasta, dont les travaux ont démarré. Le coût estimé est de 572 000 €, un dossier a été monté. La salle sera totalement isolée, ce sont des travaux importants. Pour le forum des associations, des travaux de performance énergétique vont être réalisés, dont le coût est estimé à 150 000 €. Un dossier a également été monté. Des subventions au titre du Fonds vert vont aussi être demandées pour la réhabilitation des toitures de Majau et de l'école Olympe de Gouges et pour la réhabilitation du centre-ville – même si pour les salles Majau et Olympe de Gouges, ils en attendent un peu plus sur les devis.

Madame le Maire estimait important de leur donner ces informations. Elle rappelle que leur cible est d'obtenir 30 % à peu près, c'est la moyenne nationale. Encore une fois, cela dépend, les communes moins riches ont beaucoup plus de possibilités d'avoir des aides auxquelles eux ne sont pas éligibles, mais pour autant, la moyenne, sur des investissements, se situe entre 25 % et 30 % en France. C'est la raison pour laquelle ils se sont fixé cette cible de 30 %.

### **III – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2023 ET 30 JANVIER 2024**

**Madame le Maire** n'ayant reçu aucune remarque concernant ces deux procès-verbaux, elle met aux voix le procès-verbal du 7 décembre 2023.

**Vote : Unanimité.**

**Madame le Maire** met ensuite aux voix le procès-verbal du 30 janvier 2024.

**Vote : Majorité avec 3 abstentions.**

### **IV – SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**RAPPORT N° 2024.02.01 : ADHÉSION DE LA VILLE DE BRUGES A L'ASSOCIATION NATIONALE D'ÉLUS VILLE ET AÉROPORT**



**Rapporteur : Madame Brigitte TERRAZA**

Créée en février 2000 à l'initiative d'élus de communes riveraines des principaux aéroports français et de parlementaires, l'association « **Ville et Aéroport** » dont le siège est fixé en Mairie de Gonesse poursuit un triple objectif :

- Promouvoir le développement durable autour des aéroports
- Améliorer la qualité de vie des populations soumises aux nuisances aéroportuaires
- Favoriser une juste répartition des retombées économiques générées par l'activité aéroportuaire

Afin de contribuer à la réalisation de ces objectifs, les membres adhérents de l'association Ville et Aéroport souhaitent développer entre eux des liens étroits en termes d'informations et d'échanges d'expériences locales et mettre en œuvre une action concertée auprès des pouvoirs publics et des acteurs économiques en France et en Europe concernés par le transport aérien.

Les statuts de l'association Ville et Aéroport, joints à la présente délibération, définissent les objectifs précis que se sont assignés aux membres fondateurs de ladite association.

Considérant les projets d'évolution en cours à l'aéroport de Bordeaux Mérignac et de l'impact du trafic sur le territoire de Bruges, il paraît nécessaire d'adhérer à cette association.

Le montant des cotisations pour les communes est fixé à 0,12 euro par habitant sur la base du dernier recensement de l'INSEE, soit 2 425,80 € au titre de l'année 2024 (base population municipale 20 215 habitants - INSEE 2021).

Les crédits sont inscrits au chapitre 011 du budget principal de la Ville.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention d'adhésion à l'association nationale d'élus Ville et aéroport et tous documents y afférents

**Madame le Maire** présente la délibération. Depuis quelque temps, ils constatent une augmentation du trafic aérien – c'est une réalité, bien sûr – au-dessus de la ville, peut-être plus qu'auparavant. Cette augmentation du trafic aérien est la conséquence du plan de développement de l'aéroport de Bordeaux. Il faut savoir que c'est très compliqué, car c'est la Direction générale de l'aviation civile qui fixe les objectifs d'activité avec les différents aéroports. Pour autant, il y a des villes qui sont très impactées, d'autres moins. Les villes très impactées, et depuis toujours, sont : Eysines, Le Haillan, Saint-Jean-d'Illac. Ces villes sont sous la piste principale, donc 85 % des vols passent au-dessus de ces communes. Elles sont donc vraiment très impactées. Les villes sont moins impactées quand la piste sécante est mise en service. La piste sécante représente à peu près 15 % du trafic aérien. La piste va vers le sud, donc c'est plutôt Pessac et Talence qui sont concernés. Il y a beaucoup de débats actuellement, beaucoup de sujets sur cet aéroport de Bordeaux, qui a fait le choix, depuis de nombreuses années, de faire la part belle au low cost. Beaucoup d'entreprises de low cost ont leur plateforme sur Bordeaux, ce qui implique beaucoup de vols de nuit, de vols tardifs, de vols qui gênent le sommeil



et qui perturbent les populations qui sont soumises à ces envols et ces atterrissages. Il y a aussi eu une augmentation numérique. En plus, il y a eu le Covid. Dans toutes les villes de France qui subissent le bruit d'un aéroport, il y a eu un avant le Covid et après le Covid, c'est-à-dire qu'avant le Covid, cela avait augmenté progressivement, et finalement, les gens s'étaient presque habitués au bruit que généraient les aéroports. Et puis il y a eu le Covid et pendant un an quasiment, il n'y a plus de vols. Et là, ils se sont dit : « Mon Dieu, mais que la vie est belle quand on n'a pas d'avions qui nous passent au-dessus de la tête le soir, la nuit, le week-end, etc. ». Du coup, il y a eu beaucoup de mouvements qui sont intervenus avec des velléités – pour beaucoup de communes proches des aéroports – de voir diminuer ce trafic aérien, de demander aux compagnies aériennes de travailler sur les horaires, de travailler sur le bruit des avions – elle n'est pas technicienne, bien sûr, mais elle commence un petit peu, à force d'aller aux réunions, à bien comprendre tous ces sujets-là.

Une association a été fondée en l'an 2000 par Jean-Pierre BLAZY, qui est le maire de Gonesse. Gonesse, c'est la commune à côté de Roissy-en-France, Charles de Gaulle, donc c'est compréhensible qu'il ait été motivé pour créer cette association, Ville et Aéroport. Cette association a pour mission – et les élus ont pu le voir dans les statuts indiqués dans l'ordre du jour – d'accompagner les communes devant les pouvoirs publics. C'est le Préfet et l'État qui décident, mais pour autant, avec la pression des communes, la plupart des communes proches des aéroports français ont aujourd'hui, par exemple, des aéroports qui ne fonctionnent plus la nuit. Il n'y a plus que deux anomalies en France : Bordeaux et Lille.

Lille travaille dessus et eux ont demandé au préfet aussi d'envisager d'arrêter les vols de nuit. Sauf qu'avec des low cost – qui sont vraiment la spécificité de Bordeaux, il y a beaucoup de low cost – comme ils ne vendent pas cher leurs billets, eux ils veulent du trafic de nuit et du trafic tard le soir et tôt le matin. Une négociation est en cours. Monsieur le Préfet a diligenté un cabinet spécialisé pour faire une étude équilibrée entre les contraintes économiques, etc., de l'aéroport, mais aussi le bruit, les problèmes de santé, la gêne énorme aussi des riverains. Ils sont en train de travailler là-dessus. Il est donc proposé au conseil municipal d'adhérer à l'association Ville et Aéroport de façon à pouvoir non seulement assister aux réunions avec les collègues qui ont réussi – avoir accès aux stratégies, à des informations très récentes – et à ce que leurs revendications soient portées par cette association, qui remonte à qui de droit quand il y a des réunions. L'adhésion n'est pas très chère, 0,12 € par habitant, donc cela représente 2 425,80 € pour la ville de Bruges.

**Mme RENARD (00.20.06)** demande si c'est une nouvelle adhésion ou un renouvellement, car la Ville de Bruges apparaît déjà sur le site.

**Madame le Maire** répond que c'est une adhésion nouvelle. La Ville n'a jamais adhéré, mais Madame le Maire se rend aux réunions, ce qui explique peut-être que la Ville apparaisse. Elle se rend aux réunions, car des Brugeais – bien sûr, cela dépend des quartiers – lui disent : « Mais Madame le Maire, on n'a jamais eu autant de bruit », surtout l'été. Elle s'est donc associée à ses collègues d'Eysines et du Haillan, notamment, mais pas qu'eux, de Saint-Jean-d'Illac, etc. Qui elles sont très investies dans ces sujets-là, pour être plus nombreux. D'ailleurs, c'est comme cela que Nantes, depuis peu maintenant, environ un an, a fermé l'aéroport la nuit. Eux visent le modèle de Bâle, qui est parfait, parce que Bâle, ce n'est pas un petit aéroport, malgré tout, il y a un trafic qui est très important et pour autant, ils arrivent aussi à fermer entre minuit et 6h. Ils permettent



à la limite les vols non programmés en retard jusqu'à 23h et voilà. Après, cela pose aussi d'autres questions, et là, c'est un autre sujet. Le préfet n'a pas voulu tout mélanger, pour l'instant, il ne s'agit que de l'horaire de nuit, mais eux se battent aussi pour qu'il y ait peut-être une réflexion sur l'activité de l'aéroport, si c'est le modèle qu'ils souhaitent encourager. Certes, ils sont contents parfois de partir en vacances aussi, ils ne sont pas pour la suppression de l'aéroport, bien entendu, mais peut-être une gestion plus équilibrée et qui prenne un peu plus en compte les nuisances vécues par les habitants. Madame le Maire s'enquiert d'éventuelles autres questions.

**M. BOURROUILH PAREGE (00.22.05)** annonce qu'ils voteront contre cette délibération, en sachant que le postulat est le suivant. Aucun souci, bien évidemment, pour prendre en compte les problématiques liées au trafic aéroportuaire. Madame le Maire estime que 2 500 €, ce n'est pas une grosse somme, mais M. BOURROUILH PAREGE fait remarquer que beaucoup d'associations de la commune aimeraient bien avoir 2 500 € de subventions, ce n'est pas une petite somme non plus. Il ajoute qu'il s'agit d'adhérer à une association privée, qui n'est pas une structure juridique aujourd'hui installée et reconnue par l'État, contrairement à la commission consultative de l'environnement, au sein de laquelle la commune de Bruges est représentée – il pense que Madame le Maire participe aux réunions. Cette commission réunit l'ensemble des parties prenantes, et Madame le Maire l'a dit, justement, l'aéroport, ce n'est pas que le problème des vols, c'est un tout, c'est aussi une activité économique, ce sont beaucoup d'emplois directs et indirects qui sont brassés aujourd'hui par cette activité aéroportuaire sur Mérignac et qui va bien au-delà de la ville de de Mérignac.

Donc il y a une commission consultative qui existe aujourd'hui, qui est une institution officiellement installée. M. BOURROUILH PAREGE ne sait pas qui de la commune y siège aujourd'hui, mais il y a eu des réunions. Tout le monde a accès en ligne au rapport, aux présents et excusés de ces réunions. Ceci étant, il y a également, et Madame le Maire l'a dit, une étude d'impact de l'aéroport, qui s'appelle l'approche équilibrée. C'est un équilibre à trouver et c'est toute la difficulté du développement durable : c'est d'associer les opposés, de gérer les ambivalences et les antinomies. C'est la définition même du développement durable. Donc c'est compliqué d'allier environnement, économie, emploi, social. Et effectivement, l'étude qui est en cours, à laquelle Madame le Maire est invitée le 19 mars prochain pour échanger avec l'ensemble des parties prenantes, une structure également officielle et installée par l'État. Selon eux, il y a déjà des structures qui existent. Faire du lobbying, c'est bien, mais Madame le Maire a aujourd'hui avec sa casquette de maire, et les autres élus également avec leur casquette d'adjoint, beaucoup de pouvoir pour influencer, que ce soit auprès de la préfecture ou auprès de ces commissions. Ils estiment qu'adhérer, pour 2 500 €, à une structure privée pour faire du lobbying n'est pas forcément à ce stade-là la meilleure des solutions. Pour cette raison, ils voteront contre.

**Madame le Maire** le remercie pour son intervention. Elle rappelle que, comme toutes les associations, c'est effectivement une association privée, ce n'est pas une association publique. Par contre, c'est une association qui ne réunit que des communes, que des personnes morales de droit public pour faire du lobbying non pas au niveau local, mais au niveau national. Il s'agit bien du niveau national. C'est pour cela que c'est important. L'enquête qu'a lancée le préfet, c'est bien, le 19 mars, ils sont invités, ils vont écouter gentiment et poliment, mais ils savent que la messe est déjà dite. Donc ce qui compte maintenant, c'est pour eux de se faire accompagner et de se faire entendre, comme l'ont fait les communes de Nantes et toutes les communes qui sont passées récemment sur des horaires plus compatibles avec la vie des riverains. En tout cas, elle



entend son intervention. Elle précise qu'elle n'est pas contre l'aéroport. C'est peut-être le modèle du low cost qui la gêne beaucoup plus, c'est tout. L'aéroport de Bordeaux est aujourd'hui beaucoup décrié pour cela. Dans le classement des aéroports, elle n'est pas sûre qu'il soit très bien placé, mais c'est un autre sujet.

**M. BOURROUILH PAREGE** précise que dans leurs propos, ils ne disaient pas être à 100 % favorable au low cost ou quoi que ce soit.

**Madame le Maire** met aux voix la délibération.

**Vote :**

**26 votes Pour (Groupe « Bruges notre ville »)**

**4 Abstentions (Groupe « Avec vous pour Bruges ! »)**

**3 votes Contre (Groupe « Bruges En Mieux »)**

RAPPORT N° 2024.02.02 : MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 2020.03.10 PORTANT DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AUPRÈS D'ORGANISMES, DE SYNDICATS ET ASSOCIATIONS DIVERSES

Rapporteur : Madame Brigitte TERRAZA

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° 2020.03.10 du conseil municipal du 10 juillet 2020 portant désignation des représentants de la ville auprès des organismes, de syndicats et associations divers,

Vu les délibérations n° 2020.04.05, n° 2020.05.06, n° 2021.01.03, n° 2021.03.02, 2023.03.03 et n° 2023.05.02 du conseil municipal portant modification des désignations des représentants de la ville auprès des organismes, de syndicats et associations divers,

Considérant que par courrier du 19 janvier 2024, le Préfet de la Gironde a accepté la démission de Madame Isabelle LARCHÉ,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à son remplacement dans les organismes, syndicats et associations diverses où elle détenait un siège,

Considérant les ajustements opérés au sein des délégations du Maire aux élus délégués,

Il est proposé au Conseil municipal :

- **DE PROCÉDER** à la modification de la délibération relative aux désignations des représentants de la commune tels que présentés ci-dessous,



Commission d'Evaluation des Transferts de Charges	
Titulaire : 1 membre	Suppléants : Néant
Frédéric GIRO	

Commission Intercommunale des Impôts Directs	
Titulaire : 1 membre	Suppléant : 1 membre
Frédéric GIRO	Pierre CHAMOULEAU

En l'absence de questions, **Madame le Maire** soumet la délibération au vote.

**Vote :**

**26 votes Pour (Groupe « Bruges notre ville »)**

**7 Abstentions (Groupe « Avec vous pour Bruges ! » et Groupe « Bruges En Mieux »)**

**RAPPORT N° 2024.02.03 : MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 2020.03.09 PORTANT DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)**

**Rapporteur : Madame Brigitte TERRAZA**

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment son article L1413-1,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération 2018.05.01 du 8 novembre 2018 relative à la création de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL),

Vu le règlement intérieur de la CCSPL, et plus particulièrement son article 2.4,

Vu la délibération n° 2020.03.09 du 10 juillet 2020 portant désignation des membres titulaires de la CCSPL, la délibération n° 2020.04.07 du 7 octobre 2020 portant désignation des membres suppléants de la CCSPL, suite aux élections municipales, et la délibération n° 2023.03.02 du 4 avril 2023 portant remplacement d'un membre suppléant.

La CCSPL est présidée par le Maire, et comprend des membres du Conseil municipal et des membres représentants d'associations locales, nommées par l'assemblée délibérante.





Actuellement, elle est composée des personnes suivantes :

<b>Présidente de droit</b>	Brigitte TERRAZA
<b>Membres issus du Conseil Municipal</b>	<u>Titulaires :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- Isabelle LARCHÉ</li><li>- Gonzalo CHACON</li><li>- Pierre CHAMOULEAU</li><li>- Valérie QUESADA</li><li>- Géraldine ZURITA-TROUVE</li><li>- Bernadette CENDRES</li><li>- Hortense CHARTIER</li><li>- Michaël GISQUET</li></ul> <u>Suppléants :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- Isabelle PLANA</li><li>- Stéphanie VIOLEAU</li><li>- Gérard AYNIE</li><li>- Pierre CHASTANG</li><li>- Michèle YON</li><li>- Frédéric CLERMONT</li><li>- Delphine LACOMBE</li><li>- Guillaume BOURROUILH-PARÈGE</li></ul>
<b>Membres associatifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Représentant de l'Entente sportive de Bruges</li><li>- Représentant de la Maison des Jeunes et de la Culture</li></ul>

Il résulte de l'article 2.4. du règlement intérieur de la CCSPL en date du 8 novembre 2018 qu'en cas de démission ou décès d'un membre, il est procédé à leur remplacement, et le nouveau membre exerce son mandat pour la durée qu'il reste à courir jusqu'au renouvellement du conseil municipal, et ce, dans le respect de la représentation proportionnelle.

Vu la démission de ses fonctions de Première Adjointe au maire de Madame Isabelle LARCHÉ effective au 19 janvier 2024, il y a lieu de procéder à son remplacement.

Il est donc proposé au Conseil Municipal

- **DE PROCÉDER AU REMPLACEMENT** du membre titulaire de la Commission consultative des services publics locaux suite à la démission de Madame Isabelle LARCHÉ.
- **DE DÉSIGNER Monsieur Frédéric GIRO** en tant que membre titulaire de la Commission Consultative des services publics locaux.

En l'absence de questions, **Madame le Maire** soumet la délibération au vote.

**Vote :**

**30 votes Pour (Groupe « Bruges notre ville » et Groupe « Avec vous pour Bruges ! »)**

**3 Abstentions (Groupe « Bruges En Mieux »)**

**RAPPORT N° 2024.02.04 : DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2024 : PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES**



**Rapporteur : Monsieur Frédéric GIRO**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et D 2312-3,

Vu le rapport annexé à la présente délibération précisant les orientations budgétaires de la commune pour l'année 2024,

Il est proposé au Conseil municipal,

- **DE PRENDRE ACTE** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2024.

**M. NAU (00.40.18)** estime que la lecture du rapport d'orientations budgétaires est toujours intéressante, car elle donne une photographie de la situation de la ville et surtout, elle permet de quantifier la politique menée par le groupe majoritaire. Au niveau de la photographie, on a quelques touches du style de David Hamilton – le maître du flou artistique, pour ceux qui ne connaissent pas – mais il ne doute pas que leurs réponses parviendront à éclaircir le tableau général. Avec ses collègues, ils ont remarqué que certains tableaux de comparaisons avec les années précédentes ne correspondaient pas à ceux présentés lors des débats les années précédentes. Par exemple, en page 9, sur le taux d'épargne brut pour 2019, il était de 14 % au débat d'orientation budgétaire 2022 et 2023. Il passe à 15 % cette année. Page 20, épargne nette pour l'année 2020 : 2 628 475 € en 2022 et 2023, 2 692 524 € en 2024. M. NAU aimerait connaître la raison de ces différences. Si la forme ne soulève que ce léger questionnement, le fond est lui un peu plus inquiétant. Depuis son premier mandat, il y a plus d'une décennie, Madame le Maire n'a pas cessé de faire de la capacité de désendettement de la commune sa marque de fabrique. Eux, élus minoritaires, ne peuvent que se désoler de la voir trébucher sur la dernière ligne droite de son parcours, en annonçant une dégradation de la situation de la Ville, avec une capacité de désendettement qui passe de 3,4 ans à 7,6 ans. Cela semble être une estimation positive puisque Madame le Maire annonçait une estimation à deux ans pour l'année 2022 lors du débat de l'année dernière et que l'atterrissage se situe plutôt à trois ans.

Cette année n'est pas vraiment surprenante quand les chiffres indiquent clairement que les dépenses depuis la dernière élection progressent bien plus vite que les recettes, à la notable différence de l'année 2019, année que l'on peut aussi qualifier de charnière. M. NAU aimerait savoir ce qu'il est envisagé pour stopper cette spirale qui, petit à petit, rogne leurs capacités. Ils ont également vu que la Ville a pris l'habitude d'emprunter, générant des frais financiers à chaque fois, chaque année, plus importants. M. NAU s'enquiert de la maturité initiale de ces emprunts qui, heureusement, sont de moins en moins à taux variables, mais dont l'encours augmente annuellement de plus de 20 % depuis 2020 : 4,55 millions en 2020 à 8,12 millions d'euros en 2023. Il s'enquiert également de ce qu'est devenu le produit de la vente de la SEMIB qui devait justement financer les projets programmatiques depuis 2014.

En parlant de projets programmatiques, il y en est un qui a fêté ses dix ans de gestation, à savoir le centre aqualudique. Ils hésitent entre regretter que ce projet majeur du programme de Madame le Maire de 2014 et 2020 n'ait pas dépassé le stade de la promesse électorale, et se réjouir de ne pas voir arriver 1 million d'euros de frais de fonctionnement en plus par an, ce qui, avec la marge de manœuvre qui se réduit, pourrait aboutir à une épargne brute quasi nulle. M. NAU



évoque également les frais d'études et d'honoraires pour la future piscine, présentée dans chaque rapport d'orientations depuis 2021. Il demande s'ils se cumulent entre eux ou si c'est une somme fixe à chaque fois. Pour mémoire, c'était 20 000 € en 2021, 240 000 € en 2022, 360 000 € en 2023 et 150 000 € en 2024. M. NAU a une autre question, plus orthographique que mathématique, mais certainement politique. Ils sont passés de centre aqualudique à centre aquatique : M. NAU se demande si cela marque le passage du rêve à la réalité. D'ailleurs, il se demande si cet espace, qui a vu son inauguration repoussée de début des années 2010 à la fin des années 2020, est vraiment réalisable au regard de leurs finances publiques et s'il n'aurait pas été plus judicieux et plus rapide de penser à une solution partagée avec les communes limitrophes.

**M. GIRO (00.44.11)** revient sur la remarque portant sur la page 9 et les 14 et 15 %. Il précise que ce sont des estimatifs. En fin d'exercice, ils sont ajustés. Là, sur le tableau – celui-ci ou un autre – l'épargne nette est affichée à 1,91 million d'euros en fin d'année, mais quand ils auront perçu toutes les recettes et dépensé toutes les dépenses, ils ajusteront en fonction. Donc M. GIRO le dit déjà : ce chiffre sera faux par rapport à ce qui sera affiché en 2025, étant donné que cela reste un estimatif, à la fois sur la page 9 et sur les pages que M. NAU a citées. Après, M. GIRO ne voit pas le flou artistique. Il n'y a pas beaucoup de communes dans la métropole, ou même ailleurs que la métropole, qui affichent de tels résultats. Sur la dette, c'est la même chose. 9 % sur 9 millions, avec 2 millions d'économisés. M. GIRO attire l'attention sur le tableau en dessous. Il ne l'a pas commenté, mais il va le faire avec plaisir. Sur 2024, ils vont emprunter 10 millions. Le tableau est arrêté au 31 décembre 2023, donc ils n'ont pas encore emprunté 2 millions. S'ils empruntent ces 2 millions, ils vont monter à 10 millions. Malgré tout cela, l'extinction de la dette – dans tout ce qui est envisagé, cela comprend le plan pluriannuel d'investissement, avec la fameuse piscine dont M. NAU a parlé – va s'arrêter aussi au fur et à mesure. Aujourd'hui, il n'y a pas d'école prévue à court terme à financer. Ils ne construisent pas non plus tous les ans une ludo-médiathèque. Après, sur les gros projets majeurs de la ville, la charge de l'emprunt est faible. Ils ont passé quand même près de dix ans à ne pas emprunter, ils ont économisé le taux de l'emprunt pendant dix ans. M. GIRO doute qu'il y ait un énorme flou artistique sur leurs chiffres à ce moment-là. Sur les frais de la piscine, Madame le Maire va probablement répondre et sur le reste, il a dit le principal par rapport à l'emprunt et au stock de l'emprunt.

Et comme il le disait le nombre d'annuités par rapport aux villes de la même strate, ils en sont encore loin. Quand il est arrivé adjoint aux finances – beaucoup s'en rappelleront dans la salle – ils étaient à quinze années d'endettement. Aujourd'hui, selon lui, ils n'ont pas beaucoup à rougir sur les taux, qui sont de trois ans, même s'ils sont un peu plus haut en fin d'année. Il pense que les finances de la Ville se portent relativement bien.

**Madame le Maire** tient à rappeler le contexte. Elle reconnaît qu'ils ont une légère diminution de leur résultat, mais il reste encore très largement positif en 2023. Elle rappelle qu'il y a eu le Covid en 2020 et 2021, la guerre en Ukraine en 2022, avec l'explosion des consommables, de l'énergie, etc., la suite de cela en 2023. Malgré cela, ils arrivent à contenir leur budget, à faire un résultat qui leur permet encore d'alimenter l'investissement. Elle entend ce que M. NAU dit, et de toute façon, il est dans son rôle aussi de dire des choses, mais selon elle, ces choses sont complètement sorties du contexte actuel et beaucoup de communes, comme M. GIRO le disait, aimeraient bien avoir ce résultat. Aujourd'hui, l'inquiétude des communes, c'est plutôt de ne pas finir en déficit. C'est le premier point. Sur la SEMIB, effectivement, ils ont vendu les actions de la



SEMIB. Cela a permis d'alimenter une partie de leurs investissements, mais pas que. Elle rappelle la présentation de M. GIRO : à deux tiers, ils sont en autofinancement quand même. Après, c'est de bonne guerre de faire de l'emprunt, il ne faut surtout pas supprimer la ligne de remboursement d'emprunt, ce n'est pas de bonne gestion. Et en effet, ils ont des années qui fluctuent. En 2018, ils étaient à 7,5 en dette, ils sont redescendus. Madame le Maire tient à les rassurer : ils auront les moyens de faire et payer la piscine quand elle va se faire, mais évidemment, tous les ans, ils reprennent leur programme pluriannuel d'investissement au regard des résultats et des évolutions. Certaines des évolutions sont de leur fait, mais beaucoup ne le sont pas, au niveau notamment de l'inflation aujourd'hui, l'augmentation des salaires – et tant mieux, pour suivre aussi l'inflation et permettre à leurs salariés de ne pas avoir une trop grande dégradation de leur niveau de vie. Pour tout cela, l'État ne leur donne pas plus d'argent. La preuve : ils sont à 450 000 € de dotations de l'État. Cela fait 22 € par habitant. Ils étaient à 120 € en 2012 ou 2014, aujourd'hui ils sont à 20 €. L'État les accompagne peu.

Après, cette année, sur le CCAS, ils ont des gens qui sont en grande difficulté aujourd'hui et la Ville augmente aussi sa contribution au CCAS. 300 000 € de plus au CCAS, ce n'est pas neutre, c'est 10 %, c'est énorme par rapport à leur budget. Donc oui, effectivement, ils peuvent comparer par rapport aux résultats parfois de 3, 4 millions, mais ils sont quand même presque à 3 millions en 2023 et en 2024, ils verront. De toute façon, l'exercice, dans un budget – et là il s'agit des orientations budgétaires – c'est d'identifier là où ils peuvent avoir des problèmes de recettes. Ils n'ont rien à voir avec le conseil départemental, mais Madame le Maire souhaite évoquer les droits de mutation. M. GIRO l'a dit : ils prévoient 1 million cette année, ils ont eu 1,3 million en 2023. Ils avaient 1,9 million en 2022. Tout s'est arrêté, il n'y a plus de construction, il n'y a plus de projets qui sortent, il n'y a plus de logements qui sortent. Les promoteurs viennent tous les voir en pleurant. Ils veulent tous faire ou de la résidence étudiante ou de la sénioriale parce qu'il n'y a plus un appartement qui se vend, que les gens ne peuvent plus accéder aux crédits. C'est cela la réalité aujourd'hui. Donc oui, le contexte n'est pas facile et la municipalité essaie malgré cela de continuer, de donner corps à leurs projets, et de les adapter en fonction du contexte. Selon elle, là-dessus, il n'y a rien à dire.

S'agissant de la piscine, elle évoquait encore ce matin ce sujet à la métropole. La piscine, c'est compliqué. Ils avaient au départ un projet qui paraissait bien monté, puis il y a eu la guerre en Ukraine, etc. Ils étaient partis sur une concession, une DSP, etc. Il n'y a plus un seul concessionnaire qui veut prendre le risque de savoir comment il va chauffer et entretenir une piscine. Tout cela les a conduit à reprendre un peu le projet. Ils auront l'occasion de le présenter aux élus. Le projet existe toujours, elle était encore ce matin à la métropole par rapport au foncier. Elle rappelle qu'ils doivent attendre que le data center ait son permis de construire pour pouvoir être sûr de lancer la piscine, parce qu'elle va être chauffée par la chaleur fatale du data center. Ils vont amener de l'eau à 26 degrés. Cela fait une sacrée économie, car ce qui coûte cher dans une piscine, c'est le chauffage. Donc là, un data center qui la chauffe de façon très conséquente, ce n'est pas négligeable. Alors certes, cela a pris un peu de retard, parce que cela se situe dans une zone de nature, il y a des zones humides, il y a la préfecture qui demande une étude quatre saisons, etc. Donc oui, c'est long, Madame le Maire le déplore aussi. Pour autant, ils avancent sur les accès à ces piscines avec la métropole. Ils avancent avec Bordeaux aussi sur un certain nombre de sujets, le bord du lac globalement, puisqu'ils veulent rétablir la totalité du bord du lac à la promenade, aux vélos et aux joggeurs. Ils travaillent là-dessus aussi avec le Parc des expositions. Donc ils font quand même beaucoup de choses, mais c'est vrai qu'elle aussi aurait



bien aimé livrer la piscine avant 2026. Ce ne sera pas le printemps 2026, peut-être la fin 2026, elle l'espère, mais ils vont avancer sur cette piscine. Voilà ce qu'elle souhaitait ajouter en complément. Elle s'enquiert d'éventuelles autres questions.

**M. GISQUET (00.53.47)** estime légitime de s'inquiéter sur la capacité de désendettement parce que pendant plusieurs années Madame le Maire leur a expliqué que tout allait bien et que c'était bien géré. Là, en trois ans, cela se multiplie par trois, et Madame le Maire leur dit encore que tout va bien et que tout est sous contrôle. Selon lui, c'est légitime de s'inquiéter face à une évolution aussi forte en aussi peu d'années. Après, les courbes et les graphiques, c'est joli – d'ailleurs, il est très joli – c'est très rassurant, mais il faut se rappeler quand même que c'est un prévisionnel et que les prévisionnels sont souvent difficilement tenables. Donc les élus ne peuvent pas se contenter d'un « Ne vous inquiétez pas, tout va bien » alors que Madame le Maire leur expliquait qu'avant cela allait bien et que la dette, la capacité d'endettement, s'est multipliée par trois. C'est la première chose. La deuxième chose, c'est que Madame le Maire dit : « Nous avons un résultat très positif ». M. GISQUET fait remarquer ironiquement qu'il est content de l'entendre dire cela, car ils ont augmenté toutes les charges pour les familles en septembre. Il se demande, dans cette situation, pourquoi ils ont fait passer les familles à la caisse. Les élus de son groupe avaient manifesté leur désaccord depuis déjà quelque temps. C'est dommage que ce soient particulièrement les familles qui aient dû pâtir des inquiétudes du lendemain de Madame le Maire.

M. GISQUET reprend les dires de Madame le Maire sur les taxes de mutation, à savoir qu'il n'y a plus de projets qui sortent. Force est de constater qu'à Bruges, ce n'est pas du tout ce qui se passe actuellement. Il y a le projet de Terrefort qui va arriver, qui a quand même plusieurs centaines de logements. Il y a un projet à Ausone, ancien emplacement de l'Étoile, qui va sortir. Soltechnic va arriver aussi, c'est 200 ou 300 logements. Donc, force est de constater qu'il y a peut-être eu des problématiques sur d'autres villes ou d'autres secteurs, mais il doute qu'ils soient concernés par cette évolution.

Concernant la piscine, M. GISQUET pense que tout le monde est assez d'accord pour faire une piscine. Ce que tout le monde regrette, c'est que la Ville soit le seul financeur, qu'ils n'aient pas réussi à mettre en œuvre un partenariat avec leurs voisins, comme l'ont réussi leurs collègues. Cela va être un très gros investissement. Ils savent aussi que la problématique de ces piscines, ce sont les frais qu'elles engagent chaque année. C'est une structure structurellement déficitaire. Là-dessus, il n'y a pas de débat. C'est pour cela que c'est bien de savoir partager aussi les pertes, surtout quand elle va avoir un emplacement particulier, parce qu'elle va plus, géographiquement parlant, appartenir aux Bordelais qu'aux Brugeais, par son emplacement et par son accès. Sur le dossier – même si M. GISQUET ne le prend pas pour argent comptant – la piscine est annoncée pour 2027-2028. Il croyait que c'était pour 2027, il lui semble qu'ils viennent de reprendre un an. Selon lui, ce serait bien de donner un peu de précision à tous les habitants de la ville sur les promesses électorales, parce que là, ils arrivent à la fin du mandat. Il va falloir peut-être qu'ils la réalisent pour qu'elle puisse accomplir ses promesses, qui étaient Daugere et la piscine. Il précise que lui-même avait voté pour Guillaume et son équipe.

**Madame le Maire** souhaite être rassurée : ils étaient bien deux dans l'équipe, donc il a bien voté pour lui-même, quand même. Elle annonce qu'elle va répondre sur une partie puis Mme CENDRES répondra peut-être sur l'urbanisme. Finalement, elle donne la parole à M. GIRO.



**M. GIRO (00.57.37)** s'est rappelé de quelque chose pendant les diverses interventions. Ils étaient tous quand même unis au départ, puisqu'ils étaient tous avec Mme CHARTIER, qui n'est pas là ce soir, et il s'est souvenu d'une vidéo. Ils étaient à la mairie de Bordeaux, avec le maire de Bordeaux, et Madame le Maire avait écrit au maire de Bordeaux pour lui demander de faire une piscine en commun. Et ils se sont quand même mis avec Mme CHARTIER, qui s'est affichée avec M. FLORIAN – M. GIRO précise qu'ils peuvent tous sortir leur téléphone et regarder cette vidéo sur YouTube. M. FLORIAN et elle disaient qu'il n'y aurait pas de piscine avec la ville de Bruges. Donc à un moment donné, M. GIRO veut bien que la majorité soit prudente et claire dans leurs objectifs, mais il va quand même falloir aussi que l'opposition soit claire avec les leurs. Après, sur la prudence, M. GIRO ne comprend pas tout. L'opposition leur dit qu'ils ne sont pas prudents, mais ils ont quand même un budget prudent sur les charges, sur les dépenses. Il ne voit pas ce qui inquiète tant que cela M. GISQUET. Ils empruntent 2 millions d'euros, ils sont quand même sur une épargne nette à 1,91 estimée en 2024, avec des dépenses prudentes, un budget sincère. Cela leur permet quand même d'anticiper. Comme le dit Madame le Maire, il y a 3 millions en 2023 qui s'additionnent et une capacité d'autofinancement qui leur permet de financer les projets, en plus de l'épargne qu'ils n'ont pas consommée encore. Il ne voit pas ce qui est inquiétant. Sur le tableau derrière, en dessous, ils peuvent voir que l'extinction de la dette va se poursuivre sur les années suivantes. M. GISQUET doit lui préciser ce qui l'inquiète, car il ne comprend pas.

**Madame le Maire** complète les propos de M. GIRO. Cela fait quand même 13 ans maintenant qu'ils présentent des budgets. Elle les engage à reprendre les budgets prévisionnels et les budgets réalisés – les élus les ont en conseil, ils ont forcément le budget prévisionnel et le compte de résultat – et à lui donner une année où le compte de résultat était dégradé, était moins bien que le budget prévisionnel. Pourquoi cette année ils changeraient l'exercice ? À chaque fois, ils ont tendance – et c'est ce qu'il faut faire – à surestimer leurs dépenses et à sous-estimer leurs recettes. Dans le contexte actuel, c'est doublement important de faire cela, parce qu'en effet, ils voient bien qu'aujourd'hui il y a des recettes volatiles.

Elle évoque les droits de mutation : ils vont quand même baisser de 50 % entre 2022 et 2024, en espérant qu'ils arriveront au million. Sur les projets, ils ont tous démarré ou alors ils n'ont pas démarré, mais sur cela, Mme CENDRES leur donnera les d'éléments.

Madame le Maire répond ensuite à la critique selon laquelle la municipalité augmente toutes les charges pour les familles. Elle rappelle qu'ils ont eu une augmentation des frais de restauration très importante. Toutes les communes du Sivom – Blanquefort, Le Taillan, Ludon-Médoc – ont dû augmenter les tarifs. Quand les tarifs de la restauration augmentent de 15 %, ils doivent répercuter, et ils n'ont pas répercuté sur tout le monde. Madame le Maire trouve malhonnête intellectuellement de dire « toutes les familles », ce n'est pas vrai, ce n'est pas toutes les familles, ou alors ils n'écoutent ou ne lisent pas bien les délibérations (qu'ils n'ont pas voté, c'est vrai). Pour les gens qui avaient un certain quotient familial, ils n'ont pas du tout répercuté l'augmentation. Pour les gens qui ont des revenus moyens, elle a été répercutée à 3,5 %. Pour ceux qui ont des revenus élevés, ils ont même créé un neuvième tarif où eux payent effectivement beaucoup plus que l'augmentation. Pour autant il n'y a pas une famille sur Bruges qui n'a pas au moins 50 % de participation de la ville sur le tarif de la restauration – et cela, c'est vraiment pour les gens qui ont de gros revenus, pour les bas revenus, c'est très peu. Donc il faut arrêter de dire



que la municipalité a augmenté toutes les charges pour les familles : c'est faux. Madame le Maire tient à repositionner cela.

Après, sur la piscine, M. GISQUET dit qu'elle est « structurellement déficitaire » : Madame le Maire confirme, tous les services publics sont déficitaires. L'école est déficitaire, la résidence autonomie, la solidarité, c'est déficitaire, les crèches sont déficitaires, l'école de musique, la culture, c'est déficitaire, c'est normal, c'est du service public. Le service public n'a pas vocation à faire de l'excédent. Selon elle, la piscine, c'est un service public comme le sport, comme l'école, comme un autre. Et aujourd'hui, la ville de Bruges a besoin d'un équipement de piscine pour ses gamins. Madame le Maire rappelle que Le Bouscat acceptait de prendre quelques classes de Bruges, mais qu'aujourd'hui, ils ont fait des travaux chez eux et ils ne veulent plus en prendre. Bordeaux, du temps de l'ancienne majorité, par devant disait « Oui, on va étudier », puis pendant les élections, elle a appris par les réseaux sociaux que ce ne serait pas le cas. Madame le Maire précise qu'il y a eu d'autres chantages, avec le surf park, etc. Mais elle ne va pas revenir dessus, ces gens-là ne sont plus aux affaires, donc ce n'est pas un problème. Très honnêtement, Pierre HURMIC lui disait : « Brigitte, aujourd'hui, avec mes trois piscines qui fuient et qui sont à rénover, je ne peux pas aujourd'hui m'engager ». Toutes les communes ont des difficultés financières aujourd'hui. Et lui avait ses trois piscines à refaire entièrement et quand on connaît les coûts, Madame le Maire comprend qu'il n'ait pas pu venir sur la piscine de Bruges. De toute façon, la Ville a quand même de grosses subventions de la métropole au titre du plan piscines et du règlement sport. Cette piscine, aujourd'hui, ils savent la financer et ils savent aussi adapter les budgets en fonction aussi de ce qu'ils veulent faire. Ce qu'il faut aujourd'hui, c'est une piscine pour l'apprentissage des scolaires, avec un peu d'aqualudique, parce que c'est comme cela que les choses se font maintenant. Et cela va se faire, mais dans une certaine temporalité, encore une fois. Madame le Maire insiste sur le fait que ce n'est pas du temps perdu puisque c'est beaucoup d'argent public qui va être économisé. Donc oui, ils prennent un peu de retard, c'est comme cela, et de toute façon, M. GIRO l'a rappelé, ils ont maintenant cinq groupes scolaires.

Madame le Maire rappelle quand même qu'il y a une dénatalité, que même eux, ville assez dynamique au niveau du logement, connaissent une stagnation. Ils ont certes des créations de classes, mais aussi des suppressions de classes, cela fait deux ans. Emmanuelle LAMARQUE n'est pas là ce soir, mais Pierre CHASTANG le confirme : la Ville a pour l'instant un équilibre de leurs classes parce qu'il y a des créations et des suppressions, mais Madame le Maire pense qu'ils vont faire comme toutes les communes et qu'ils vont même avoir des diminutions de classes. C'est comme cela, c'est un fait, et c'est un phénomène selon elle qui va perdurer. Aujourd'hui, les écoles, c'est bon. La ludo-médiathèque, c'est bon. Ils sont sur le sport, c'est un engagement qu'ils ont fait. Madame le Maire s'adresse à M. GISQUET – même si ce n'est pas ici qu'ils feront le bilan, c'est dans deux ans : heureusement, la majorité n'avait pas que Daugère et la piscine comme projets dans leur projet électoral, parce que là, effectivement, elle comprendrait que les gens soient frustrés. Donc là, ils s'occupent du sport. M. GISQUET n'est pas sans savoir que les procédures sont longues, mais là, cette année, cela y est : les padel tennis, les tennis couverts, le boulodrome couvert, avec un tiers investisseur en plus, qui paye quand même une partie de l'équipement. Tout cela est démarré, cela sera livré normalement à la rentrée de septembre. Concernant Daugère, ce n'est pas simple, car ils ne peuvent pas fermer un équipement. Ils ne peuvent pas fermer la salle Daugère pendant deux ans pour la rénover, parce que quand elle va être rénovée, cela va être rénové vraiment en grand. Donc il fallait travailler aussi sur la construction d'une nouvelle salle, qui va se faire à côté. La municipalité a



présenté tout cela aux associations sportives et elles sont ravies. Ils vont donc d'abord faire la nouvelle salle, ils vont la livrer, et après, ils démarreront la requalification de la salle Daugère. Tous les locaux qui seront en commun entre les deux salles – le réceptif, les vestiaires, le bar, les salles de réunion, les bureaux, etc. – seront mutualisés entre les deux salles. Ils avancent donc beaucoup, même si c'est peut-être en temps masqué. Ils se battent aussi sur les budgets, les subventions, tout cela. Madame le Maire tenait à le rappeler.

S'agissant de l'emplacement de la piscine, Madame le Maire demande de citer un emplacement à Bruges aujourd'hui où il est possible de faire un équipement sans gêner les riverains. Elle rappelle quand même que Mérignac a eu des recours de tiers, parce que c'est bruyant, une piscine, cela génère beaucoup de circulation, etc. La municipalité a déjà eu le coup avec Ausone, ils ne vont pas recommencer avec la piscine. En plus, là, ils sont quand même dans un endroit magique pour une piscine : il y a les voies cyclables qui sont totalement sécurisées. La zone du Tasta, aujourd'hui, c'est quand même 7 000 habitants. Ce n'est pas au bout de nulle part, c'est au Tasta. Il y a beaucoup d'équipements sur le centre et la municipalité essaie de rééquilibrer un peu pour avoir les équipements publics sur d'autres quartiers que le centre-ville. Sur le centre-ville, il y a beaucoup d'équipements publics, et c'est bien aussi d'en mettre au Tasta. Les gens du Tasta voient que la Ville ne les oublie pas, qu'il y en a pour tout le monde. Surtout, ce qui est intéressant, c'est qu'il y a la proximité avec le camping : le camping est intéressé pour utiliser les créneaux des scolaires l'été, quand il y a plein de gens qui viennent au camping pour la piscine. Ils vont payer du fonctionnement, ils vont participer, ils sont intéressés. Il y a tous ces cofinanceurs qui pourront participer. Madame le Maire rassure les élus : les Bordelais ont leur piscine et s'ils veulent venir à Bruges, ils payeront au tarif bordelais. Les Brugeais, eux, payeront au tarif brugeais, ce ne sera pas du tout le même. Elle pense aussi qu'il faut arrêter de dire que le Tasta, ce n'est pas Bruges. Si c'est comme cela que M. GISQUET considère les choses, cela la gêne un peu. Elle assure à M. GISQUET qu'elle ne déforme pas ses propos plus que lui. Madame le Maire répond ensuite à la critique qui consiste à dire que cela a été multiplié par 3, donc cela ne va pas bien.

Elle fait remarquer que 1 multiplié par 3 fait 3. Si on part de 1, cela fait 3. Si on part de 10, cela fait 30, c'est plus gênant. À un moment donné, on peut dire ce qu'on veut avec les pourcentages, on peut en dire aussi bien. Madame le Maire laisse Mme CENDRES répondre sur l'urbanisme pour qu'elle donne quelques précisions sur les programmes cités par M. GISQUET.

**Mme CENDRES (01.08.54)** commence par quelques considérations sur les droits de mutation, qui sont en baisse. Elle rappelle que les droits de mutation concernent le neuf et aussi l'ancien. Effectivement, tout est bloqué, pour des causes qui sont diverses. Dans le neuf, c'est une diminution des financements : les banques ne prêtent plus, tout le monde connaît des difficultés pour emprunter, d'où cette baisse de la demande. Il y a aussi des coûts de production très importants, notamment avec le coût des matières premières, pour les promoteurs. Dans le locatif, cela ne bouge pas, les ménages ne changent pas de logement, donc là aussi, cela ne participe pas à l'achat d'un autre logement. Le taux de rotation est très faible, ils constatent une crise de confiance des ménages français au niveau national. Tout cela combiné fait que la demande en immobilier diminue drastiquement et les promoteurs ont effectivement du mal à sortir des opérations pour l'instant. Il y a aussi le foncier qui ne baisse pas, parce qu'il y a vraiment une différence de temporalité. Les ménages n'ont pas encore réagi par rapport à cela et ils vendent toujours le foncier aussi cher, donc dans l'équilibre de l'opération des promoteurs, effectivement,





il y a un déséquilibre et ils n'arrivent pas. Mme CENDRES souligne qu'il y a la fin du Pinel, la fin des défiscalisations, etc., et que tout cela y participe. Ils ont du mal à sortir des opérations. Ils viennent voir la municipalité pour sortir des opérations pour des seniors et des étudiants. Ce sont les seules opérations qui pourraient équilibrer. Il faut répondre à ces besoins-là, mais il n'est pas possible dans une ville de construire que du logement spécifique de ce type. La Ville y répond et construit des logements sociaux et libres pour les étudiants – trois opérations sont en cours. L'État lui-même fait part d'une pénurie de logements locatifs pour les étudiants. Ils sont un gros centre universitaire et d'enseignement, donc ils se doivent de répondre à ces besoins pour que les jeunes ne renoncent pas à leur formation. Cependant, il faut aussi du logement familial. Il faut du logement pour les seniors, la Ville y répond, il y a plusieurs résidences qui sont sorties sur Bruges. M. GISQUET dit « Vous continuez à sortir des opérations » et prend l'exemple de Terrefort. Mme CENDRES lui fait remarquer qu'ils travaillent sur Terrefort depuis 2016 et l'EPC était fin 2020, 2021. C'est une opération qui est déjà sortie, ce n'est pas une nouvelle opération, donc elle ne pense pas que l'exemple soit ici très parlant. Les opérateurs ont du mal à sortir des opérations et Mme CENDRES en revient aux droits de mutation, qui baissent drastiquement aussi bien pour le neuf, mais aussi – on n'en parle pas – dans l'ancien et pour les mêmes raisons.

**Madame le Maire** s'enquiert d'éventuelles autres interventions.

**M. NAU (01.12.08)** aurait quelques remarques et une nouvelle question — enfin, qu'il a déjà posé, mais à laquelle il n'a pas eu de réponse. M. GIRO a répondu que le réalisé varie d'une année à l'autre et que c'est normal, car M. NAU parlait des chiffres réalisés dans les tableaux, des chiffres de l'année 2019 qui varient : en 2022, 2023 et 2024, les tableaux ne sont pas les mêmes. M. NAU indique que pour un adjoint aux finances, savoir que le réalisé varie d'une année sur l'autre n'est pas pour le rassurer. Ensuite, M. NAU fait remarquer que M. GIRO a fait un devoir de mémoire sur une vidéo pendant la campagne électorale. Il souhaite rappeler le contexte pour être plus juste. Madame le Maire annonçait dans son programme faire une piscine avec la ville de Bordeaux. Et effectivement, ils avaient fait une vidéo avec le maire de la ville de Bordeaux de l'époque, qui disait qu'il n'était pas prévu de faire une piscine avec la ville de Bruges.

Par contre, devoir de mémoire oblige, son groupe, en 2014, proposait de faire une piscine partagée avec la ville du Bouscat. C'était prévu, c'était engagé. Cela n'a malheureusement pas abouti puisque c'est le centre aquatique qui a eu les faveurs de la mairie, mais il était prévu dans le programme de l'équipe qui s'était opposée à vous en 2014, de faire quelque chose avec la ville du Bouscat. M. NAU enjoint M. GIRO à ne pas le contester, c'était dans le programme de 2014 — pas celui de M. GIRO, mais c'était dans le programme 2014. Par ailleurs, concernant les coûts pour les familles, M. NAU rappelle que la majorité a fait sauter le forfait social – c'est sa dernière petite remarque. Ensuite, en termes de question, il revient sur le sujet de la piscine et des frais d'études et d'honoraires présentés chaque année. Il aimerait savoir s'ils se cumulent entre eux, ou si c'est un montant qui varie d'une année à l'autre. Ils sont passés de 20 000 € en 2021 à 150 000 € annoncés pour 2024, avec des pics à 240 000 € et 360 000 € entre les deux.

**Madame le Maire** promet qu'ils lui donneront le détail exact pour le prochain conseil, mais cela ne se cumule pas, évidemment. Ils n'ont pas tout dépensé des 350 000 €, puisqu'ils ont pris beaucoup de retard, donc ils avaient de l'argent inscrit. Elle revient sur le sujet de la piscine parce qu'elle en a parlé avec Patrick BOBET. Elle lui a dit : « Tu ne m'as jamais demandé un jour de faire la piscine avec toi ». Il a confirmé. Avec leur emplacement, il n'aurait jamais pu le faire.



D'ailleurs, il n'a pas fait l'agrandissement de l'extérieur, parce que son terrain est quand même assez contraint. Pour les accueillir, il aurait fallu qu'il fasse comme à Eysines avec le Haillan, c'est-à-dire qu'il construise à côté un nouveau bâtiment. Donc cela n'a jamais été d'actualité avec Patrick BOBET, jamais il n'est venu lui proposer cela. Madame le Maire ajoute qu'elle a des courriers de JUPPÉ, quand même, sur la piscine, et qu'elle ne dit pas les choses quand elle ne peut pas les prouver. Après, il y a les jeux des partis politiques pendant les campagnes, il fallait soutenir aussi l'équipe en face d'eux, elle peut l'entendre, même si elle n'est pas comme cela. En tout cas, pour les frais d'étude, Madame le Maire assure qu'ils lui donneront les chiffres précisément. Madame le Maire a hâte que la piscine démarre.

**Mme LACOMBE (01.15.33)** précise qu'il s'agit encore d'une histoire d'eau, mais pas pour le même bâtiment. Elle n'a pas vu de ligne concernant les problèmes de fuite d'eau. Elle était encore samedi à l'espace culturel Treulon et elle aurait aimé savoir ce qui était éventuellement pensé.

**M. GIRO** répond qu'une entreprise est passée et que des travaux ont été faits. Il n'a plus les dates exactes, mais c'était ces dernières années, ces derniers mois, en 2020. Des malfaçons ont été constatées, donc la Ville est en litige avec ces entreprises. Ce matin même, il était à Treulon avec Monique CASTET. Des experts sont passés avec les services, qu'il remercie de suivre tout cela. Tous les experts sont passés pour voir les suites à donner, qui doit payer quoi, qui doit réparer quoi, etc., donc ce matin même, il y avait des experts sur site pour pallier à ces fuites d'eau.

**Madame le Maire** comprend l'agacement de Mme LACOMBE, c'est hyper long, et elle se met à la place des usagers. De ce qu'on leur dit, déjà, au niveau du concept architectural, il y a déjà eu des problèmes depuis le début. Donc c'est comme cela, mais maintenant, effectivement, à chaque fois qu'il y a une réparation, les entreprises se renvoient la balle. Une expertise, c'est très long, il y a des contre-expertises, etc.

Personne ne veut payer, donc les assurances se renvoient à chaque fois la balle. Et pendant ce temps-là, effectivement, la Ville ne peut pas même faire des mesures correctives si elles sont de nature à modifier un peu le constat de la malfaçon : ils ne peuvent pas le faire avant que les experts leur aient donné le feu vert. C'est vraiment pénible. Comme M. GIRO l'a dit, ils y étaient encore ce matin, la municipalité essaie vraiment de trouver des solutions.

**Vote : Prise d'acte.**

**RAPPORT N° 2024.02.05 : ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AA 39 A LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT FONCIER ET D'ÉTABLISSEMENT RURAL NOUVELLE-AQUITAINE (SAFER) DANS LE SECTEUR DE LABATUT – SIGNATURE DU COMMODAT ENTRE LA VILLE DE BRUGES ET LA SJJ LES JARDINS GIRONDINS**

**Rapporteur : Monsieur Sébastien BRINGTOWN**

VU le Code Général des collectivités (CGCT),

VU le Code Général de la propriété des personnes publiques (CGPPP)

VU la promesse unilatérale d'achat établie par la SAFER,

L'UGECAM Aquitaine, propriétaire de la parcelle AA 39 d'une contenance de 58 141 m<sup>2</sup>, située dans le secteur agricole de Labatut, a décidé de la mettre en vente. Elle est exploitée sur une partie par la ferme de l'Or Vert par le biais d'un bail rural et pour l'autre partie par la SJG Les Jardins Girondins qui organise la mise à disposition et la gestion de jardins dits ouvriers et familiaux et qui a conclu un commodat avec le propriétaire du terrain depuis 1986.

Ce terrain étant situé dans le Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains des Jalles, la SAFER en charge notamment de la maîtrise des prix du foncier dans le périmètre intervient dans le cadre de la cession du bien et se porte acquéreur du bien puis le rétrocède à un preneur.

Dans ce contexte, le gérant de la ferme de l'Or Vert va se porter acquéreur de la partie du terrain qu'il exploite.

Pour l'autre partie occupée par les jardins partagés, la ville souhaite se porter acquéreur de l'emprise (en bleu sur le plan ci-dessous), pour affirmer sa volonté de maintenir la vocation agricole de cette parcelle, de s'inscrire dans le cadre d'une politique de préservation de l'activité agricole sur le secteur de Labatut et de développer le projet alimentaire territorial de la métropole.



Après plusieurs échanges avec la SJG Les Jardins Girondins, un accord a été trouvé pour contractualiser, entre la ville et la SJG Les Jardins Girondins, un commodat d'une durée de 20 ans pour lui garantir la pérennité des jardins partagés à long terme et préserver l'intérêt général par la maîtrise foncière de la ville.

Ainsi, la ville souhaite devenir propriétaire de l'emprise d'une surface de 26 998 m<sup>2</sup> pour un montant de 33 478 euros TTC augmentés des frais de prestation de la SAFER d'un montant de 4 017,36 euros TTC, soit le montant mentionné dans la promesse d'achat de 37 495,36 euros (trente-sept mille quatre cent quatre-vingt-quinze euros et trente-six centimes, auxquels s'ajouteront les frais notariés.)



Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de l'acquisition de ce bien aux conditions définies ci-dessus, et à signer le moment venu l'acte authentique et tous documents y afférents
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer le commodat pour la mise à disposition du foncier acquis à la SJG Les Jardins Girondins et tous documents y afférents.

**Madame le Maire** s'enquiert d'éventuelles questions.

**M. BOURROUILH PAREGE (01.20.59)** rappelle que, sauf erreur de sa part, ils avaient posé une petite question technique et non polémique sur le sujet.

**M. BRINGTOWN** confirme. Il n'y a pas eu de location à proprement parler entre l'UGECAM et la Société des Jardins girondins. Il s'agissait d'un commodat, quasiment une gratuité, avec une forme de location annuelle d'un montant de 180 et quelques euros. Du reste, les adhérents ne versent pas de loyer à proprement parler, mais des cotisations.

**M. BOURROUILH PAREGE** demande confirmation qu'elles étaient de l'ordre à peu près d'une centaine d'euros par an.

**M. BRINGTOWN** précise que c'est variable selon la taille des parcelles, mais c'est à peu près cela.

**M. BOURROUILH PAREGE** demande s'il existe un cahier des charges sur les loueurs potentiels de ces parcelles. Il est indiqué « jardin familial », mais M. BOURROUILH PAREGE pense que la destination a un peu changé.

**Madame le Maire** voudrait revenir sur l'histoire de ces jardins familiaux. En 1986, Monsieur CHASSAGNE, à l'époque, était le président de la CRAM, qui est devenue la CARSAT, qui était propriétaire de ces terrains. Il était aussi président de la mutuelle Ociane, qui portait l'association des jardins familiaux girondins. En sa qualité de président de la CARSAT, il avait gratuitement mis à disposition cette parcelle. Ils en avaient une à Bègles, et puis dans une autre commune de la métropole, mais Madame le Maire ne sait plus laquelle. Quand l'UGECAM a été créé dans les années 2000 (1998), le transfert de propriété a été fait de la CARSAT à l'UGECAM et c'est comme cela que l'UGECAM s'est retrouvé propriétaire du terrain. Parallèlement, M. CHASSAGNE n'étant plus président ou étant décédé depuis – enfin, Madame le Maire n'en sait rien, mais en tout cas, il est très âgé s'il n'est pas décédé – la mutuelle Ociane étant comme tout le monde à faire un peu attention à ses dépenses, elle a arrêté ses subventions – c'est elle qui finançait et subventionnait. Le lien, le cordon ombilical entre Ociane et l'association des jardins familiaux s'est arrêté. C'était il y a quatre ou cinq ans. À partir de là, il y a eu une succession de bureaux, ils ont changé les statuts, ils ont changé de nom : ils s'appelaient « association », ils se sont appelé « société ». Madame le Maire a trouvé cela un peu suspect et bizarre. Néanmoins, ils continuaient sur le biais du commodat, parce qu'avec le commodat, ils ne payent pas de loyer, c'est tout à fait symbolique. Madame le Maire indique que Sébastien et les services de la ville et de la métropole – qu'elle remercie – passent un temps fou sur cette parcelle de Labatut, car c'est



quand même un lieu très compliqué. Il y a les propriétaires, ils sont sur un P1 en PPI rouge, avec beaucoup de contraintes – un propriétaire dans le public qui n'est pas loin de cette parcelle connaît très bien cela. Les propriétaires rêvent toujours qu'il y ait des logements au prix du terrain à bâtir. La Ville a beau leur dire, ils ne les croient pas, et du coup, rien ne se fait, donc c'est très compliqué. Le conseil départemental, lui, met en œuvre maintenant des moyens un peu coercitifs envers les propriétaires, notamment, il leur demande s'ils n'exploitent pas de façon agricole leurs terrains ou qu'ils le laissent en friche, d'entretenir les fossés, d'entretenir tout cela, ce qui forcément génère des coûts. La ville de Bruges, elle, a souhaité être propriétaire d'un morceau pour mettre un pied dans cette zone-là, pour dire « stop », et affirmer leur souhait de faire de l'agriculture, du petit élevage, des activités agricoles, comme cela se fait déjà dans d'autres communes autour d'eux sur ce parc. C'est pour cela que la mairie a proposé d'acheter ce terrain. Il se trouve, pour l'histoire, que l'association des jardins familiaux voulait l'acheter aussi. La Ville les a rassurés, car ils avaient peur d'être virés. La Ville leur a répondu : « Pourquoi on vous virerait si vous faites du vrai jardin familial, dans les conditions actuelles ? Même, au contraire, on vous accompagne. On vous demandera juste, comme pour toutes les associations, vos bilans, combien il y a de personnes, combien de budgets, etc. Mais au contraire, on va vous accompagner là-dessus ». La municipalité les a rencontrés, ils ont été rassurés, donc maintenant, la Ville achète ce terrain, et bien sûr, s'engage sur du commodat dans les mêmes conditions, donc ils n'auront pas de loyer à payer. Si demain cette association partait pour une raison X ou Y, la Ville s'assurera de continuer à proposer des jardins familiaux parce qu'ils ont de plus en plus de logements locatifs collectifs et donc il est important de pouvoir le proposer aux gens qui le souhaitent.

Madame le Maire fait remarquer qu'à côté, il y a bien des parcelles de petits bonheurs, mais elles ne sont pas au même prix du tout, donc il faut des options que les gens modestes. M. BRINGTOWN l'a rappelé, la cotisation est de l'ordre de 100 € par an, donc c'est tout à fait correct.

**M. BRINGTOWN** ajoute que pour eux, il est essentiel d'envoyer ce signal. Ils ont mis un peu de temps à partager, à échanger avec le bureau de la Société des jardins girondins, car ils ont eu eux-mêmes quelques inquiétudes. Au sein même du bureau et de l'assemblée générale, il y avait quelques luttes intestines et la municipalité ne souhaitait pas se retrouver dans la configuration qu'ils connaissent un peu plus loin, sur le secteur de Labatut – il faisait référence tout à l'heure à quelques sonorités qu'ils entendent parfois l'été, de manière complètement illégale. Donc là, la Ville souhaitait un peu sanctuariser les choses, car il y a des propriétaires qui louent à des associations un peu plus loin et qui font un peu ce qu'elles veulent sur le secteur, au grand dam des propriétaires et maraîchers qui continuent de se battre pour faire vivre leurs activités sur le secteur.

En l'absence d'autres remarques, **Madame le Maire** soumet la délibération au vote. Elle précise qu'ils pourront, dans le cadre du règlement d'intervention nature du contrat de codéveloppement s'en faire rembourser la moitié.

**Vote : Unanimité**

**RAPPORT N° 2024.02.06 : CONVENTION DE SERVITUDES DE PASSAGE ENTRE LA VILLE DE BRUGES ET ENEDIS – PARCELLE AY 271 LIEU-DIT SAINTE GERMAINE**

**Rapporteur : Monsieur Sébastien BRINGTOWN**

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, des travaux sont projetés sur la commune de Bruges.

Ces travaux se traduiront sur le terrain par l'implantation d'un piquet de terre enfoui en pied du poteau, le remplacement des fils nus par un câble isolé et l'implantation d'un support béton (en limite de propriété) sur la parcelle AY 271.



Les droits de servitudes consentis à Enedis sont les suivants :

- Établir à demeure dans une bande de 3 mètres de large, 1 canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 1 mètre, ainsi que ses accessoires.
- Établir si besoin des bornes de repérage.
- Encastrier un ou plusieurs coffrets et/ou ses accessoires, notamment dans un mur, un muret ou une façade, avec pose d'un câble en tranchée et/ou sur façade
- Effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres, qui se trouvent à proximité de l'emplacement des ouvrages
- Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc.).

Par voie de conséquence, Enedis pourra faire pénétrer sur la propriété ses agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités par lui en vue de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages ainsi établis.

Enedis veille à laisser la parcelle concernée dans un état similaire à celui qui existait avant son intervention.

La présente convention est conclue à titre gratuit.



Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention de servitudes pour le parcelle AY 271 avec Enedis, et tous documents y afférents, y compris les avenants éventuels.

**Madame le Maire** s'enquiert d'éventuelles questions.

**M. RAYNAUD (01.29.05)** aurait deux questions. Il aimerait savoir si la végétalisation de la parcelle et la servitude seront préservées malgré les élagages à proximité des ouvrages. Il s'enquiert également de l'impact pour les riverains.

**M. BRINGTOWN** répond qu'il n'y aura pas d'impact particulier pour les riverains, c'est en limite de propriété. Il demande à M. RAYNAUD de répéter sa première question.

**M. RAYNAUD** répète sa question concernant la préservation de la végétalisation de la parcelle et la servitude.

**M. BRINGTOWN** répond par la positive : la végétalisation sera préservée, ils y veillent de manière quasi systématique. Après, sur les élagages, une fois qu'un arbre est élagué, il est élagué.

**Madame le Maire** ajoute qu'ils font toujours attention s'il y a des arbres remarquables, des choses comme cela, mais là, ce n'est pas le cas, enfin, elle ne pense pas.

**M. BRINGTOWN** indique qu'ils sont à la limite de la rue Conrad Gaussens, donc il n'y a pas d'arbres remarquables, c'est de la végétation.

En l'absence d'autres remarques, **Madame le Maire** soumet la délibération au vote.

**Vote : Unanimité.**

**RAPPORT N° 2024.02.07 : CONVENTION AVEC LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL ÉNERGIES ET ENVIRONNEMENT DE LA GIRONDE (SDEEG) D'ORGANISATION TEMPORAIRE DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR L'OPÉRATION DE GÉNIE CIVIL DE TÉLÉCOMMUNICATIONS – RUE MARYSE BASTIÉ – DE GAULLE – 11 NOVEMBRE**

**Rapporteur : Monsieur Sébastien BRINGTOWN**

VU les articles L.2422-1 et L2422-12 du code de la commande publique,

L'article L.2422-12 du code précité dispose que « *Lorsque la réalisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Cette convention précise les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercé et en fixe le terme* ».



Cette disposition ouvre ainsi aux collectivités publiques intéressées par une même opération de travaux la possibilité de désigner, parmi elles, un maître d'ouvrage unique chargé d'exercer les attributions relevant de la maîtrise d'ouvrage.

L'exercice de ces attributions par un seul maître d'ouvrage implique que les collectivités publiques, visées à l'article L2422-1 du Code de la Commande Publique, transfèrent de manière temporaire leur propre compétence de maître d'ouvrage.

Cette disposition implique un transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage suivant des modalités administratives, techniques et financières bien précises. L'objectif étant de faciliter la coordination du chantier, il paraît nécessaire de confier cette maîtrise d'ouvrage unique à la structure dont l'intervention sera la plus lourde.

La Ville de Bruges rencontre ce cas de figure dans le cadre de l'opération GC TÉLÉCOM des rues Maryse Bastié – De Gaulle – 11 novembre pour des travaux de génie civil des réseaux de télécommunications.

Ainsi, il apparaît opportun de confier au Syndicat départemental d'énergie électrique de la Gironde (SDEEG), à titre temporaire, la maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil des réseaux de télécommunications. En tant que Maître d'Ouvrage Délégué, le SDEEG s'engage donc à procéder au chiffrage et au suivi de l'opération jusqu'à la remise de l'ouvrage à la collectivité.

Cette dernière définit le programme des travaux ainsi que le choix du matériel.

S'agissant des modalités financières de cette prestation de service effectuée par le SDEEG, la Commune s'engage à rembourser le SDEEG sur la base du montant TTC des travaux réalisés.

Ces modalités sont définies à l'article 5 de la convention. L'estimation de l'opération s'élève à **54 181 € TTC** selon le chiffrage sommaire établi par le SDEEG et soumis à l'approbation de la Commune.

Un certificat des travaux éligibles au FCTVA sera établi par le SDEEG et transmis à la collectivité.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'AUTORISER** Madame le Maire **À SIGNER** la convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour l'opération de génie civil de télécommunications des rues Maryse Bastié – De Gaulle – 11 novembre et tous documents y afférents, y compris les avenants éventuels.

En l'absence de questions, **Madame le Maire** soumet la délibération au vote.

**Vote : Unanimité.**





**RAPPORT N° 2024.02.08 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BRUGES ET L'ASSOCIATION LES ARTS AU MUR ARTOTHÈQUE**

**Rapporteur : Monsieur Frédéric GIRO**

La ludo-médiathèque « Le Château » est un espace atypique qui se veut être un tiers lieu où se mêle toutes les formes de culture, et qui invite à la découverte de l'art.

Afin de faire venir l'art au plus près des publics, la Ville de Bruges souhaite adhérer à l'association Les Arts au mur artothèque de Pessac, qui est un lieu dédié à la création contemporaine tourné vers tous grâce à son mode d'action original, le prêt d'œuvres.

Depuis 20 ans, l'association soutient la création visuelle et ses artistes contemporains, et offre à tous, la possibilité d'emprunter les œuvres pour en permettre leur découverte.

Les actions menées par l'artothèque favorisent les échanges entre la création visuelle contemporaine et des personnes de tous horizons.

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'association met à la disposition de la Ville, en contrepartie d'une adhésion annuelle, cinq œuvres de sa collection pour une exposition dans les locaux de la Ludo-Médiathèque de Bruges.

Le coût de ce partenariat s'élève à la somme de 2 235 € TTC non assujetti à la TVA, laquelle comprend : l'adhésion annuelle « entrevO'mur » (1 275 €), la mise en place d'un atelier d'expérimentation de deux 2h à chaque exposition (540 €) et la mise en place d'un temps de rencontre avec les publics à chaque exposition (420 €).

La présente convention entre en vigueur dès sa signature et pour une durée d'un an.

La Ville de Bruges pourra disposer des œuvres pour des périodes de quatre mois maximum renouvelées deux fois dans l'année, soit trois prêts par an.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention d'adhésion à l'association les arts au mur artothèque et tous documents y afférents,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer les conventions de prêt qui en découleront et tous documents y afférents, y compris les avenants éventuels.

**Madame le Maire** s'enquiert d'éventuelles questions.

**M. GISQUET (01.33.24)** s'étonne que les personnes pouvaient prendre 6 livres auparavant et que maintenant ils puissent en prendre 10.

**M. GIRO** répond que c'est dans la délibération juste après.

**M. GISQUET** garde sa question pour après.



**Madame le Maire** précise qu'ils ne peuvent pas emprunter six tableaux, par contre, ce n'est pas possible. Il s'agit bien de l'artothèque. Madame le Maire soumet la délibération au vote.

**Vote : Unanimité**

**RAPPORT N° 2024.02.09 : RÈGLEMENT DU CONCOURS DE POÉSIE 2024 DE LA VILLE DE BRUGES**

**Rapporteur : Madame Monique CASTET**

Dans le cadre du Printemps des poètes 2024, la Ville de Bruges organise un concours de poésie sur le thème de la « Grâce », du 16 février 2024 au 22 mars 2024, qui aboutira à l'édition d'un recueil de poèmes.

Le présent règlement a pour objet de préciser les conditions et modalités de participation, critères de sélection et d'attribution des prix et nature des prix.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer le règlement du concours de poésie 2024 de la ville de Bruges, y compris les avenants éventuels.

**Mme CASTET** indique que lors de la préparation de ce conseil, ses chers collègues lui ont lancé un défi, et même les collègues des services administratifs ont approuvé : présenter cette délibération en alexandrins. Elle va essayer d'y répondre : « Il y a un an déjà, à ce même conseil, il était proposé d'organiser à Bruges un conseil d'écriture à nul autre pareil, où art et poésie auraient trouvé refuge. Lequel fut relevé avec tant d'engouement par des jeunes, des vieux, des petits et des grands, poussés par le plaisir d'écrire simplement, qu'il faut envisager son renouvellement. Du 16 février, et ce pendant dix jours, sur le thème « La grâce » portera le concours. La ludo médiathèque recevra les écrits des poètes scindés en trois catégories : des juniors, des ados et des adultes même, dès sept ans révolus, et ce gratuitement. Chacun pourra alors déposer son poème s'il répond sans contrainte dans notre règlement. Sans dépasser minuit du 25 février, ce dépôt se fera soit par mail ou courrier, ou bien dans une boîte qui sera simplement installée à l'accueil de l'établissement. S'agissant d'un concours, il faut un jury, composé d'un élu de la délégation culture, de Mme SAINT-GEOURS, éditrice aguerrie, et Léa CAPDEVIELLE, experte en écriture. La ludo-médiathèque fournira deux agents qui viendront compléter cet aréopage, chargé de retenir parmi tous ces talents, cinq poèmes reçus dans chaque tranche d'âge. Au jour du 15 mars, chacun des lauréats se verra informer de sa sélection et, jusqu'au 21, on participera avec les usagers à une votation. La ludo-médiathèque, enfin, accueillera le jour du 22 mars la remise des prix qui verra notamment des textes lauréats édités en recueil aux frais de la mairie. Un règlement pour cela nous est donc nécessaire. La délibération qui vous est proposée détaille point par point toutes ces modalités, avec la signature de madame le maire. Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser madame le maire à signer le règlement du concours de poésie 2024 de la ville de Bruges, y compris les avenants éventuels. « La grâce, telle une douce mélodie, s'élève dans les cieux, légère et jolie. Elle danse avec grâce sur le fil du temps embrassant le monde de son souffle puissant ». Chat GPT. »



**Madame le Maire** trouve la présentation de Mme CASTET géniale. Elle la remercie de leur conseil municipal poétique. C'est important, la poésie. Elle ajoute que tout le monde peut candidater et faire des poèmes, le jury sera totalement anonyme. Ils ne peuvent pas faire autrement que de voter pour, elle espère.

**Vote : Unanimité.**

**RAPPORT N° 2024.02.10 : RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA LUDO-MÉDIATHÈQUE DE LA VILLE DE BRUGES**

**Rapporteur : Monsieur Frédéric GIRO**

La ludo-médiathèque de Bruges a ouvert ses portes le 1<sup>er</sup> octobre 2022. Après un an de fonctionnement du service, il y a lieu d'ajuster certains articles du règlement intérieur de la ludo-médiathèque pour tenir compte des usages et de la fréquentation de l'établissement.

Le règlement présenté en annexe intègre les modifications suivantes :

- Pour les espaces :
  - Les modalités de rangement des espaces de jeux pour enfants, accessibles en libre accès, sont précisées.
  - La salle de jeux dédiée aux enfants à partir de 3 ans se fait sous la surveillance de leur responsable légal.
  - Les espaces de jeux vidéo sont accessibles à des horaires distincts des horaires d'ouverture de la ludo-médiathèque et ces horaires sont portés à la connaissance du public par voie d'affichage.
  - Les modalités de réservation des consoles évoluent : accessibles, sans réservation, sur demande auprès d'un membre de l'équipe en échange d'une carte d'inscription.
- Pour les modalités de prêt :
  - Augmentation du nombre de documents empruntables
    - Pour les individuels : 10 maximum par personne au lieu de 6 actuellement
    - Pour les groupes : 1 jeu de société pour une durée maximale de trois mois
  - Le prêt des documents est renouvelable deux fois à condition que personne n'en ait fait la réservation.
  - Les réservations sont mises de côté pour un délai de 10 jours au lieu de 7 initialement prévu.
  - La présence d'une boîte de retour extérieure dans le parc Treulon est précisée.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer le règlement intérieur de la ludo-médiathèque et tous documents y afférents.



**M. GIRO** répond à la question initiale de M. GISQUET. En effet, au départ, le nombre de prêts était de 6. C'était pour faire tourner les documents, finir de constituer le fond pour qu'il n'y ait pas non plus une masse de documents qui soit dehors et qu'il y ait un choix aussi pour tous.

Au bout d'un an, ils voient qu'il y a quand même du stock, avec tout ce qu'ils ont acheté depuis un an, donc ils peuvent monter à 10 le nombre de documents. C'est pour cela qu'ils augmentent le stock, pour le faire tourner un peu plus, qu'il ne soit pas dans les réserves, mais chez les habitants, maintenant qu'ils ont acquis un peu plus de documents.

**Madame le Maire** remercie M. GIRO et note que leur ludo médiathèque connaît un très beau succès. Elle s'enquiert d'éventuelles questions.

**M. GISQUET (01.41.12)** aurait une dernière question. Il a peut-être raté le paragraphe, mais il se demande ce qu'il se passe si quelqu'un ne ramène pas les livres, s'il n'y a pas une logique de facture, quelque chose comme cela, qui apparaît dans le règlement intérieur.

**M. GIRO** répond par la négative. Il explique que c'était un choix, car cela coûte plus cher à la collectivité d'aller réclamer souvent des sous. Il se reprend et se corrige, car c'est écrit. Ils ne facturent pas le prêt, mais il est écrit que si le document est annulé, ils envoient un courrier, et même chose s'il n'est pas restitué. C'est déjà écrit, mais ils n'ont pas eu beaucoup de cas.

**Madame le Maire** précise qu'ils ont eu le cas de certains jeux qui n'étaient pas revenus complets, mais les gens spontanément rachetaient un jeu neuf pour le remplacer.

**M. GIRO** confirme : ils demandent le rachat neuf de la pièce, mais c'est déjà écrit.

**M. BOURROUILH PAREGE (01.42.12)** se demande pour le seuil n'est pas monté à 12 plutôt que 10. Ce n'est pas anodin.

**M. GIRO** précise qu'on leur a même demandé 14. Il fait remarquer que si c'est une famille de 4, cela fait  $14 \times 4$ , donc à un moment donné, c'est aussi pour que le fonds tourne sur plus de familles. Il confirme qu'ils se sont posé la question et que les services leur avaient soumis 14. De 6, passer à 10, c'est déjà bien, ils verront quand le fonds sera un peu plus constitué, peut-être l'an prochain, par rapport au fonds qui tourne. Là, ils ont juste mis quelques chiffres, mais ils ont des analyses très complètes de tous les chiffres, ce qui est emprunté, ce qui tourne, etc., donc ils verront l'an prochain s'ils augmentent encore.

**Madame le Maire** fait remarquer que certaines familles viennent avec des sacs de supermarché, parce que les enfants ont tous une carte, ils prennent les jeux, etc. Elle estime que ce n'est déjà pas mal. Comme le dit M. GIRO, l'important, c'est de faire tourner le fonds et de permettre aussi d'enrichir les collections et de ne pas les laisser dans les réserves. En l'absence d'autres questions, elle soumet la délibération au vote.

**Vote :**

**31 votes Pour (Groupe « Bruges notre ville », Groupe « Avec vous pour Bruges ! » et Groupe « Bruges En Mieux »)**



**RAPPORT N° 2024.02.11 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BRUGES ET LA SOCIÉTÉ ADONIS**

**Rapporteur : Monsieur Frédéric GIRO**

La Ville de Bruges permet à la société EURL ADONIS en tant que partenaire de la saison culturelle, de valoriser son savoir-faire et son établissement.

La présente convention a pour objet de préciser l'objet et les engagements spécifiques des deux parties (contrepartie et modalités de mise en œuvre).

Le partenaire fournit des compositions florales pour l'espace d'accueil du public et la loge des artistes accueillis lors des spectacles de la saison culturelle à l'Espace Culturel Treulon, en contrepartie de places de spectacle et visibilité in situ.

La présente convention est conclue à titre gratuit à compter de sa signature et jusqu'au 31 décembre 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention entre la ville de Bruges et la société Adonis, et tous documents y afférents, y compris les avenants éventuels.

En l'absence de questions, **Madame le Maire** soumet la délibération au vote.

**Vote :**

**31 votes Pour (Groupe « Bruges notre ville », Groupe « Avec vous pour Bruges ! » et Groupe « Bruges En Mieux »)**

**RAPPORT N° 2024.02.12 : OPÉRATION CAP 33 POUR L'ÉTÉ 2024**

**Rapporteur : Monsieur Frédéric CLERMONT**

Dans le cadre de sa politique sportive, la municipalité a souhaité développer des animations sportives en direction des jeunes et des familles. Un centre CAP 33 a été créé sur la commune depuis l'été 2011 et cette opération sera reconduite pour l'été 2024.

Les centres CAP 33 sont des structures d'animations sportives estivales, mises en place grâce à un partenariat Communes/Conseil Départemental. Ces centres proposent aux familles et aux individuels de plus de 15 ans, de découvrir et de pratiquer de nombreuses activités sportives et de loisirs.



La ville est organisatrice, avec le soutien du tissu associatif local et le soutien financier et matériel du Conseil Départemental. L'opération a débuté en 2011 et accueille près de 6 000 participants.

Les objectifs de cette animation qui se déroulera du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2024, sont les suivants :

- Maintenir l'offre sportive et culturelle durant l'été,
- Proposer des animations à ceux qui ne partent pas en vacances,
- Promouvoir l'offre associative aux Brugeais,
- Mettre en valeur le dynamisme des associations locales,
- Créer du lien dans les quartiers en développement,
- Promouvoir les pratiques sports santé et bien-être.

Trois formules d'activités sont proposées : les découvertes gratuites, les séances de perfectionnement et les tournois.

La tarification étant d'un à deux euros, en fonction des activités, le paiement s'effectuera au moyen de ticket d'un euro. Des cartes d'abonnement multiactivités seront également proposées, pour une valeur de 10 euros. Enfin, les séances découvertes seront gratuites et les tournois à un euro.

La ville finance, avec le soutien du Conseil Départemental, un chef de centre et 2,5 animateurs, soit au total 3,5 éducateurs sportifs à temps plein et un poste administratif et d'accueil à 0,5 ETP. Ce dispositif s'appuie en outre sur le partenariat avec l'ESB et les autres associations sportives de la Ville, qui participent à l'organisation de tournois et/ou de séances de découverte ponctuelles, ainsi qu'à l'organisation de séances de perfectionnement.

En complément des activités sportives, la Ville développe des animations culturelles notamment en lien avec l'Espace Culturel Treulon et l'équipe de la Ludo-médiathèque.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'ADOPTER** le projet CAP 33 pour l'été 2024.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à **signer** la convention de partenariat entre la ville de Bruges et le Conseil Départemental de la Gironde, et tous documents y afférents, y compris les avenants éventuels.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire **À SIGNER** les conventions avec les participants, associations ou Comités Sportifs Départementaux, et tous documents y afférents, y compris les avenants éventuels.
- **DE VOTER** le tarif des activités comme suit :
  - o Séances découvertes : gratuit
  - o Activités et tournois : 1 euro ou 2 euros selon l'activité (1 ticket pour 1 euro et deux tickets pour 2 euros)
  - o Carte multiactivité (équivalente à 12 tickets) : 10 euros



**Madame le Maire** remercie M. GIRO. Elle fait remarquer que c'est une opération classique maintenant depuis 12 ans. En l'absence de questions, Madame le Maire soumet la délibération au vote.

**Vote :**

**31 votes Pour (Groupe « Bruges notre ville », Groupe « Avec vous pour Bruges ! » et Groupe « Bruges En Mieux »)**

**RAPPORT N° 2024.02.13 : CONVENTION ENTRE LA VILLE DE BRUGES ET LE COLLÈGE ROSA BONHEUR POUR UN ATELIER « CITOYENNETÉ ET VIVRE ENSEMBLE »**

**Rapporteur : Madame Valérie QUESADA**

Dans le cadre de la politique menée en direction des jeunes brugeaises et brugeais, et suite aux travaux de la Commission Éducation – Santé – Citoyenneté du Collège Rosa Bonheur de Bruges, la Ville va mettre en œuvre un atelier « Citoyenneté et Vivre Ensemble » à destination des collégiens.

En effet, le collège fait le constat que la mixité sociale est parfois source de conflits, voire de violence, entre les jeunes. L'atelier aura pour objectif de permettre de déconstruire les stéréotypes et de rétablir un dialogue entre les jeunes.

Pour animer cet atelier auprès des jeunes, la Ville de Bruges met à disposition du Collège Rosa Bonheur de Bruges, à titre gratuit, un animateur jeunesse, les vendredis de 8h à 10h30 du 1<sup>er</sup> mars au 30 juin 2024 inclus, hors période de vacances scolaires.

Il y a donc lieu de signer une convention de partenariat avec le collège pour définir les modalités de cette intervention.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer ladite convention de partenariat et tous documents y afférents, y compris les avenants éventuels.

**Madame le Maire** remercie Mme QUESADA. Elle ajoute qu'ils demanderont aux collégiens de refaire la convention en alexandrins.

**Mme QUESADA** reconnaît que la concurrence est rude.

En l'absence de questions, **Madame le Maire** soumet la délibération au vote.

**Vote :**



**31 votes Pour (Groupe « Bruges notre ville », Groupe « Avec vous pour Bruges ! » et Groupe « Bruges En Mieux »)**

**Madame le Maire** clôt la séance. Elle informe que le prochain conseil aura lieu le jeudi 4 avril 2024. La commission municipale aura lieu non pas le lundi, car c'est le lundi de Pâques, mais le mardi 2 avril, l'avant-veille du conseil. Elle remercie les membres du conseil, leur souhaite une bonne soirée et les laisse aller chez eux faire leurs poèmes.